

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

BULLETIN

10 juillet, 1892.

** Les nouvelles du Vénézuéla, en date du 2 juillet, annoncent que **CRESPO**, le général en chef des troupes révolutionnaires, a été mis en déroute par les troupes du gouvernement.

Les nouvelles antérieures annonçaient cependant que les troubles politiques, qui ont éclaté il y a quelques mois étaient enfin terminés. D'après ces nouvelles, qui n'ont pas été contredites, la victoire était restée aux révoltés, et le président Palacio avait pris la fuite. Le congrès était même convoqué pour le choix d'un nouveau président, le règlement des difficultés et les moyens à prendre pour réparer les désastres de l'anarchie. En attendant la réunion du congrès et l'arrivée de Crespo à Caracas, la capitale de l'état, le vice-président Villegas agissait comme premier magistrat. D'autres nouvelles ajoutaient cependant que les révolutionnaires triomphants ne voulaient pas d'un président élu par le présent congrès, composé de membres illégalement élus. Ils réclamaient de nouvelles élections afin que le chef de l'état fut choisi par un congrès représentant légalement la nation.

Dans tout ce galimatias de dépêches contradictoires que le télégraphe nous sert depuis longtemps, il est bien difficile de se rendre un compte exact de l'état de choses qui existe au Vénézuéla. Une chose paraît cependant bien certaine, c'est la fuite de Palacio.

On dirait que les révolutions, les guerres civiles et les guerres de peuple à peuple existent à l'état endémique dans les pays de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale. En effet il ne se passe guère d'années sans que l'un de ces fléaux exerce ses ravages dans quelques uns de ces états. Pour ne parler que de ces dernières années il y a eu des guerres civiles au Brésil, au Chili, dans la république Argentine, dans l'Equateur, dans toutes les républiques de l'Amérique centrale, etc.

Les races latines d'Amérique mériteraient-elles le reproche qu'on leur adresse souvent, celui de n'être pas *gouvernables* et de ne pas comprendre le régime parlementaire ?

* **

* * Vendredi, le premier de juillet courant, était le vingt-cinquième anniversaire de la confédération. Elle a été établie par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, Statut Impérial 30 et 31 Vict. Chap. 3. En vertu de ce Statut, le premier juillet 1867 la province du Canada, composée des anciennes provinces

du Haut et du Bas-Canada et des provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick étaient unies ensemble sous le nom de **PUISSANCE DU CANADA**, et les anciennes constitutions de ces diverses provinces cessaient d'exister. Cette nouvelle Puissance comprenait quatre provinces ayant chacune sa constitution provinciale spéciale. Ces provinces étaient Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

Depuis cette date la confédération s'est accrue de trois nouvelles provinces, savoir : la province du Manitoba le 15 juillet 1870, la province de la Colombie Britannique le 20 juillet 1871, et la province de l'Île du Prince-Edouard le premier juillet 1873.

Un gouvernement régulier a aussi été établi dans les Territoires du Nord-Ouest avec la ville de Régina pour capitale. Ces territoires comprennent toutes les immenses étendues de pays désignées autrefois sous les noms de "*Terre de Rupert*" et de "*Territoire du Nord-Ouest*" à l'exception des portions de ces territoires qui forment la province du Manitoba et le district de Kewatin.

Aujourd'hui le Canada s'étend de l'Atlantique au Pacifique, et du 45^e degré de latitude nord aux régions arctiques. Depuis la Confédération, le Canada a fait des progrès immenses et sa population s'est accrue considérablement malgré l'émigration aux Etats-Unis qui a pris des proportions alarmantes. Des chemins de fer le sillonnent en tous sens et parmi eux on distingue surtout le Grand-Tronc, l'Intercolonial et le Pacifique Canadien qui, réunis, s'étendent des rives de la Nouvelle-Ecosse à celles de la Colombie Britannique.

Le gouvernement de la Puissance est conservateur. Les gouvernements de Québec et de l'Île du Prince-Edouard sont aussi conservateurs. Les gouvernements des cinq autres provinces sont libéraux.

Les provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard ont des Conseils législatifs. Ontario, Manitoba et la Colombie Britannique n'en ont pas. La législature de l'Île du Prince-Edouard a, dans sa dernière session, voté l'abolition de son conseil, mais le lieutenant-gouverneur a refusé de sanctionner la loi d'abolition et la difficulté n'est pas encore réglée.

La responsabilité ministérielle existe dans toutes les provinces, mais elle n'existe pas dans les Territoires. Ces derniers ont une assemblée législative composée de vingt six membres élus par le peuple. Les Territoires sont divisés en vingt-cinq districts électoraux, élisant chacun un député sauf le district de Calgary qui en élit deux.

Quatre administrations, dont trois conservatrices et une libérale, ont conduit les affaires de la puissance depuis sa fondation. Ce sont l'administration conservatrice McDonald, du 1^{er} juillet 1867 au 5 novembre 1873 ; l'administration libérale McKenzie, du 7 novembre 1873 au 16 octobre 1878 ; l'administration conservatrice McDonald du 17 octobre 1878 à juin 1891, date du décès de son chef Sir John A McDonald, et enfin l'administration conservatrice Abbott qui gouverne actuellement.

** La session de la législature de Québec, terminée le 24 juin, présentait un intérêt particulier à cause des événements qui l'ont précédée. Le lecteur doit se souvenir encore de ces événements. Les principaux sont les enquêtes sur les affaires de la Baie des Chaleurs et autres matières d'intérêt public, le renvoi du ministère Mercier, la formation du ministère de Boucherville et les élections générales qui ont suivi. Il y avait un contraste frappant entre la nouvelle assemblée législative et celle qui était sortie des élections de 1890. La grande majorité du Cabinet Mercier avait fait place à la majorité encore plus considérable du nouveau Cabinet. La représentation était composée à peu près également d'anciens et de nouveaux députés.

Au conseil législatif les deux partis étaient d'égale force, 12 contre 12. Le conseil, dont le maintien a donné lieu à tant de discussions—dans la presse et ailleurs, a été l'objet d'un vote important à l'assemblée législative. Son abolition a été proposée par M. Morris, député de Montréal No 4, Division St Laurent, et M. Hackett député de Stanstead. Le vote a donné 19 voix pour l'abolition et 44 voix pour le maintien du conseil. Les libéraux ont tous voté pour l'abolition. Trois conservateurs les ont suivis, ce sont messieurs Morris, Hackett et Savaria, député de Shefford. Les autres conservateurs présents ont tous voté pour le maintien.

Le gouvernement a fait beaucoup de retranchements afin d'équilibrer le budget mais il en reste encore beaucoup à faire. De nombreuses dépenses inutiles peuvent être évitées et beaucoup d'autres peuvent être diminuées et le service public n'en ira pas plus mal.

Parmi les mesures de la session se trouvent surtout l'imposition de nouvelles taxes sur les successions, les transmissions d'immeubles, les professions libérales, le commerce; la nouvelle loi des asiles d'aliénés, celles concernant les mines, les terres publiques, etc.

Un événement inouï dans les annales du Canada est arrivé pendant la session; c'est l'envoi aux assises criminelles de l'ex-premier Ministre Mercier sur accusation de malversation.

Cet envoi a été prononcé après une enquête devant le magistrat de police de Québec.

Le chef (*leader*) du parti ministériel à l'assemblée législative était Monsieur Taillon, député de Chambly, ministre sans portefeuille et ancien premier ministre. M. Taillon est avocat et il a été orateur de l'assemblée législative. Lors de la démission du cabinet Ross, M. Taillon était procureur général et il fut appelé à former la nouvelle administration, mais au bout de deux jours il fut forcé de donner sa démission sur le vote hostile de l'opposition. Il est actuellement bâtonnier général du barreau de la province de Québec. Il a déjà représenté Montréal-Est et Montcalm. Lors des élections générales de 1890 il a été battu par M. Boyer dans Jacques-Cartier. M. Taillon est né à Terrebonne le 26 septembre 1840.

Monsieur Marchand, député de St-Jean, était le chef de l'opposition. M. Marchand est notaire et il était orateur de l'assemblée lé-

gislative dans la dernière législature. Il a été secrétaire provincial et ensuite commissaire des terres de la couronne dans l'administration Joly. C'est le plus ancien député, ayant été élu pour la première fois en 1867. Il a représenté le comté de St-Jean sans interruption depuis la confédération. Il est littérateur et membre de la Société Royale du Canada. Il a été longtemps membre de la chambre des Notaires. M. Marchand est né à St-Jean le 9 janvier 1832.

Messieurs Marchand et Taillon sont deux hommes d'esprit et d'une haute intelligence. Et, pardessus tout, ils sont incorruptibles et d'une probité sans tache, chose malheureusement si rare dans ces temps de *boodlage*, de bassesses, d'abaissement des caractères, de vente des consciences, etc ! *Rari nantes*.

* **

* * Le 26 mars dernier avait lieu à la Trappe d'Oka l'élection du premier abbé mitré de cette nouvelle abbaye. L'élu était le prieur du monastère, le révérend père Antoine. L'élection ayant été approuvée à Rome, la bénédiction solennelle du nouvel abbé a eu lieu le 29 juin à l'église Notre-Dame, à Montréal. Cette cérémonie, la première du genre en Canada, a été présidée par Mgr l'archevêque de Montréal et elle a été magnifique. Les cérémonies d'une bénédiction abbatiale diffèrent peu des cérémonies de la consécration d'un évêque. Dom Antoine était assisté de deux autres abbés mitrés de son ordre, Don Jean Marie, abbé mitré de Bellefontaine en France, et Dom Marie Dominique, abbé mitré du Petit-Clairvaux de Tracadie, au Canada.

Outre la mitre, l'abbé mitré porte, comme l'évêque, l'anneau et la crosse, mais cette dernière doit être de bois seulement.

Le nouvel abbé n'est âgé que de 40 ans. Il est né le 17 juin 1852 à Jumellière, en Vendée. Il a fait ses études théologiques au Grand Séminaire d'Angers. Il a été ordonné prêtre le 12 décembre 1877. Son nom dans le monde était Pierre Oger.

ALBY.

NOUVEAUTÉS

Fasti Mariani, sive calendarium festorum sanctæ Mariæ virginis deiparæ memoriis historicis illustratum cum indicibus festorum, gentium, locorum et ordinum, auctore F. G. Holweck sacerdote archidioecesis S. Ludovici Americanae, cum approbatione revmi archiep, Friburg. In-8°.....\$1.00.

Recollectiones Predicatoriæ, desumptæ ex XIV libris de perfectionibus moribusque divinis, R. P. Leonardi Lessii S. I. Ad utilitatem ac commoditatem piorum fidelium seorsum impressæ, cum approbatione Rmi archiep, Friburgensis. In-18.....20 cts.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*

Par sa Providence, Dieu garde et gouverne tout ce qu'il a produit, atteignant avec force d'une extrémité jusqu'à l'autre et disposant tout avec douceur. Car toutes choses sont à nu et à découvert devant ses yeux, même celles qui se produiront à l'avenir par la libre action de ses créatures (1).

Le *Schema* distribué au Pères du Concile du Vatican au nom de la députation de la foi ne contenait point ce passage relatif à la Providence divine : on n'y voyait qu'une simple mention de la providence parmi les attributs de Dieu. C'est à la demande d'un Père et sur l'avis conforme de la Députation de la foi, que le concile introduisit à la fin de notre premier chapitre tout ce paragraphe qui complète si bien ses enseignements sur Dieu considéré comme Créateur.

1° L'action providentielle de Dieu, *providentia sua*, 2° ses effets, *tuetur atque gubernat* 3° son étendue, *universa quæ condidit*, 4° la manière dont elle s'exerce, *fortiter et suaviter*, 5° la preuve que nous en trouvons dans la science divine, tels sont les points auxquels le Concile s'est arrêté et que nous allons successivement parcourir.

1^e L'action providentielle de Dieu, Notre constitution enseigne qu'il y a en Dieu une providence, *providentia sua*. Qu'est-ce à dire ?

Dans notre langue française le mot providence ne s'applique qu'à Dieu au sens propre ; mais le terme latin qu'il traduit se disait des hommes. Il était en effet synonyme de prévoyance et de prudence dans la conduite d'une chose. Suivant Saint Thomas d'Aquin (Sum. th. 1 p. q. xxii, a 1), la providence est l'élément principal de la prudence, vertu qui consiste à ordonner les choses à leur fin ; car, avec le souvenir du passé et l'intelligence du présent, la prudence suppose surtout la disposition prévoyante ou providence de l'avenir. Dieu, dit encore le grand docteur, ne peut avoir de prudence par rapport à lui-même, mais seulement par rapport aux créatures. La prudence consistant à ordonner les choses à leur fin, ne saurait en effet s'appliquer à Dieu qui est à lui-même sa fin dernière.

La providence de Dieu a donc pour unique objet les créatures. C'est la direction par laquelle Dieu les ordonne et les mène vers leur fin. Cette direction produit ses effets dans le temps ; mais elle est voulue de Dieu de toute éternité et elle se confond avec le plan du monde qui a été éternellement présent à la pensée de Dieu. Ce plan a été la règle de la création, comme il est la règle de la direction des créatures par Dieu. Mais en tant qu'il a été règle de la création ou de la production première du monde, ce plan directeur n'est pas appelé providence. La providence consiste en effet non à produire ce qui n'existe pas mais à conserver ce qui existe déjà et à le mener à sa fin. Je dis "à le mener à sa fin",

(1). *Universa vero, quæ condidit, Deus providentia sua tuetur atque gubernat, attingens a fine usque ad finem fortiter, et disponens omnia suaviter* (Sap. viii, 1). *Omnia enim nuda et aperta sunt oculis ejus, ea etiam, quæ libera creaturarum actione futura sunt* (Constit. *Dei Filius*, ch. 1).

car la providence n'est pas seulement de l'habileté et de la prudence, c'est une habileté et une prudence qui pourvoit au besoin des êtres dont elle s'occupe, procure leur bien et les mène à leur fin propre.

Telle est la providence divine vis-à-vis du monde. Elle porte donc à la fois l'empreinte de la bonté et de la sagesse de Dieu. On peut donc la définir : le soin que Dieu prend de ses créatures, ou encore, comme nous le disions, la direction par laquelle il les ordonne et les mène à leur fin suivant son plan éternel.

2^o *Effets de l'action providentielle de Dieu.*—Nous venons de le voir, ces effets se produisent dans les créatures. Notre texte les ramène à deux : 1^o leur conservation et 2^o leur gouvernement, *tuetur atque gubernat*.

La conservation d'un être consiste à lui garder l'existence. Cette conservation, remarque saint Thomas (*Sum. theol.* 1 p. q. 104, a. 1), peut être directe ou indirecte. La conservation est directe, lorsque l'existence conservée dépend de l'être qui la conserve, de sorte que cette existence ferait place au néant si cet être ne la maintenait pas. Toutes les créatures sans exception ont besoin d'être ainsi conservées par Dieu ; car elles ne peuvent exister qu'autant qu'il le veut. La conservation indirecte d'un être est celle qui écarte de lui toute cause de destruction. Elle ne peut s'exercer vis-à-vis des créatures qui sont impérissables de leur nature, comme les anges et les âmes, attendu qu'aucune cause n'est capable de les détruire. Elle se produit vis-à-vis des créatures qui peuvent être détruites comme les corps vivants. Or Dieu ne conserve pas seulement, directement le monde tout entier, il conserve encore indirectement les êtres de ce monde qui en ont besoin.

Le concile du Vatican a exprimé très heureusement cette idée en se servant non pas du mot *conservat*, qui aurait pu être entendu exclusivement d'une conservation directe, mais du mot *tuetur* qui signifie la protection contre tout danger en même temps que le maintien dans l'existence.

Le gouvernement des créatures consiste, suivant saint Thomas (*Sum. theol.* 1 p. q. 103, a. 1), à les faire arriver à leur fin. La conservation des êtres regarde surtout la substance à l'existence des créatures, le gouvernement regarde surtout leurs opérations. Ces opérations doivent réaliser la fin pour laquelle le monde a été fait et dont nous nous sommes déjà occupé. Pour la réaliser elles ont besoin d'être combinées et dirigées. Or cette organisation et cette direction sont le fait du gouvernement providentiel de Dieu.

Dieu suit pour la règle de son action providentielle le plan qu'il s'est proposé lors de la création et qu'il fait exécuter aux créatures, *providentia sua tuetur atque gubernat*. Cette action providentielle sacrifie donc un bien à un autre bien, lorsque la fin poursuivie le demande ; mais elle est toujours conforme aux règles de la justice, puisqu'elle tend à la gloire de Dieu, c'est-à-dire à la manifestation de ses perfections.

3^o *Etendue de l'action providentielle de Dieu.*—L'action providentielle, dit notre Concile, s'étend à tous les êtres dont le paragraphe

précèdent a affirmé la création. *Universa vero quæ condidit Deus providentia sua tuetur atque gubernat.* En effet, le mot *condidit* signifie ici créer, puisqu'il répond à la formule de *nihilò condidit* qui était dans la phrase précédente et qu'il rappelle. Notre texte affirme de nouveau, et à deux reprises, cette universalité de l'action providentielle dans le membre de phrase qui suit et qui est tiré du livre de la Sagesse (VII, 1), *attingens a fine usque ad finem fortiter et disponens omnia suaviter.* En effet, cette universalité est marquée aussi clairement que possible dans ces mots : Dieu dispose toutes choses avec suavité, *disponens omnia*, mais elle l'est aussi dans les mots qui précèdent : *attingens a fine usque ad finem* ; car ils signifient que l'action de Dieu s'étend d'une extrémité du monde à l'autre, comme le montre bien le texte grec de la Sagesse, c'est-à-dire suivant les divers commentateurs, du centre du monde à ses dernières limites, des êtres les plus grands aux êtres les plus petits, depuis le commencement jusqu'à la fin des temps. Il n'est donc aucune créature, ni aucune opération des créatures qui échappe à l'action providentielle de Dieu.

Qu'on ne dise point que les phénomènes qui s'exécutent en vertu de lois constantes et universelles, dans la matière brute et les créatures sans raison, ne sont point soumis à la providence ; car les lois physiques, chimiques et physiologiques sont précisément la direction donnée par la providence à ces êtres incapables de se diriger.

Qu'on ne dise point davantage que les actions libres de l'homme échappent à l'influence de l'action divine, parce qu'elles dépendent de notre libre arbitre. Il est certain en effet que Dieu dirige infailliblement notre conduite dans ce qu'elle a de plus personnel, bien qu'il soit difficile d'expliquer comment cette action infaillible de Dieu se concilie avec la liberté de nos actes.

Qu'on ne dise pas non plus que Dieu ne garde point tous les êtres, puisque nous voyons chaque jour mourir une multitude d'individus et que des espèces autrefois vivantes se sont éteintes, et ont disparu de la terre. Nous avons vu, en effet, que Dieu garde les êtres suivant son plan providentiel. Or ce plan ne demande pas qu'il maintienne indéfiniment tous les individus et toutes les espèces sur la terre, mais seulement qu'il les garde aussi longtemps que l'exige la fin assignée au monde par le créateur.

Notre texte semble pourtant affirmer que Dieu garde et dirige toujours tous les êtres qui ont été produits de rien dans la totalité de leur substance, par conséquent que ces êtres ne périssent point. Ces êtres, nous l'avons vu, sont les anges, les âmes humaines, et la manière dont sont formés tous les corps. Mais en insinuant qu'aucun de ces être ne périt, le Concile ne laisse rien entendre qui ne soit conforme à la tradition. Il est en effet de foi catholique que les anges et les âmes humaines sont immortels, et se fondant sur ce texte de l'Écclésiaste (III, 14) : " j'ai appris que toutes les œuvres de Dieu durent toujours, *didici quod omnia opera quæ fecit Deus perseverent in perpetuum* ", saint Thomas (*Sum. th. q. 104, a. 4*) enseigne qu'en fait, Dieu n'aneantit aucune partie de la matière qu'il a créée.

J.-M.-A. VACANT,

PRONES LITURGIQUES

QUARANTIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE

I. Suite de l'absoute. — II. Accompagnement du corps et inhumation. — III. FUNÉRAILLES DES ENFANTS. — IV. Levée du corps. — V. Chants en allant à l'église. — VI. Chants et prières sur le corps. — VII. Accompagnement et inhumation. — VIII. Retour du clergé.

I. Le prêtre a prié pour le défunt en disant : *Non intres in iudicium*, etc. Le défunt a prié pour lui-même en criant du fond de son cercueil : *Libera me*, etc. Le prêtre reprend la parole, et par des accents plaintifs il implore la miséricorde divine en invoquant chacune des personnes de la Sainte Trinité : *Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison*. " Seigneur, ayez pitié de nous ; Christ, ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de nous. " Puis il annonce à haute voix le *Pater*, qu'il poursuit tout bas. Et pendant ce temps-là il asperge le corps avec l'eau bénite, afin de le purifier ; il l'encense pour lui faire honneur et rappeler le parfum des vertus que le mort a pratiquées durant sa vie. Il termine l'absoute par des versets auxquels le chœur répond, et qui sont des souhaits de paix et de bonheur, pour le défunt ; et enfin il récite une oraison touchante que je dois vous faire connaître :

" O Dieu, dont le propre est de toujours pardonner et faire miséricorde, nous vous supplions pour l'âme de votre serviteur (ou de votre servante) que vous avez aujourd'hui appelée de ce monde dans l'autre. Ne la livrez pas aux mains de son ennemi, et ne l'oubliez pas éternellement. Ordonnez plutôt qu'elle soit reçue par les anges et conduite par eux à la patrie céleste, au Paradis, afin qu'ayant espéré et cru en vous, elle ne subisse pas les peines de l'enfer, mais possède les joies éternelles. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Amen.*"

II. L'office proprement dit est fini. On va porter le mort au lieu de la sépulture. A ce moment l'Église est saisie comme d'un transport joyeux ; elle entonne un chant de triomphe et sur un mode éclatant :

" Que les Anges te conduisent en Paradis ; qu'à ton arrivée les Martyrs te reçoivent et t'introduisent dans la cité sainte de Jérusalem. Que le chœur des Anges t'accueille, et qu'avec Lazare autrefois pauvre tu jouisses du repos éternel."

Une antienne est annoncée, qui ne s'achèvera qu'après le cantique *Benedictus*, rayonnant de la plus douce espérance : *Ego sum*, etc. " Je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi,

serait-il mort, vivra ; et quiconque vit et croit en moi ne mourra pas éternellement."

Le *Benedictus* que chante le clergé est une allusion continuelle à Jésus-Christ rédempteur du monde, lumière de ceux qui sont assis à l'ombre de la mort.

Arrivé au bord de la fosse le prêtre asperge trois fois le mort et l'encense trois fois, et redit à peu près les mêmes souhaits et les mêmes prières qu'il a dits à l'église. Il y ajoute un vœu qui comprend avec l'âme du défunt les âmes de tous les Fidèles trépassés.

" Que son âme et les âmes de tous les Fidèles défunts reposent en paix par la miséricorde de Dieu. Ainsi soit-il."

Il jette une pelletée de terre sur le cercueil, et commence le *De profundis*, que le clergé récite à deux chœurs en s'en retournant et que clôt l'antienne *Si iniquitates* ; " Si vous considérez nos iniquités, Seigneur, qui pourra tenir devant votre face ? "

III. FUNÉRAILLES DES ENFANTS. Tout est triste dans les funérailles des adultes à part quelques élans d'espérance où le sentiment de la joie se fait jour, provoquée par la vue anticipée du ciel entr'ouvert. Tout est joyeux dans les funérailles des enfants. Pas une plainte, pas un soupir, pas un signe de deuil. Les ornements du prêtre sont blancs, le drap mortuaire et la tenture de même couleur. Plus de ces chants lugubres où gronde la menace, où gémit la douleur, où pleure le repentir. Ces enfants, n'ayant pas atteint l'âge de raison, n'ont pu perdre la grâce de leur baptême, et le ciel après leur décès, s'est aussitôt ouvert sur leur tête. Aussi l'Eglise n'a que des actions de grâce à rendre à Dieu pour eux. Que les parents de ces chères petites créatures se lamentent, que leur cœur soit déchiré par la douleur, cela se conçoit. *Rachel plorans filios suos noluit consolari quia non eunt.* Toutes les mères, même les plus chrétiennes, sont des Rachel en pareille circonstance, des Rachel inconsolables. Elles pleurent le fruit de leurs entrailles que la mort cruelle vient de leur arracher. C'est la nature qui parle en elles, et la nature a bien ses droits, qu'il est difficile de lui contester et souvent impossible de lui ravir complètement. Mais l'Eglise, elle est mère aussi, mère aussi tendre que n'importe quelles mères, mais elle est plus éclairée qu'elles. C'est pourquoi elle obéit non pas à la nature, mais à la grâce ; c'est avec l'œil de la grâce qu'elle regarde. Et quand aux clarités de la Foi elle voit ces petits enfants, encore tout rayonnants de la pureté baptismale, cueillis par la mort, plutôt que frappés, comme des lis blancs destinés à parfumer le Paradis, elle se rappelle les préférences touchantes de Jésus pour eux, les bénédictions qu'il répandait sur leurs têtes blondes, les tendres caresses dont il les couvrait ; elle se rappelle les paroles louangeuses qu'il disait à leur sujet, et comment il les proposait pour modèles à ses disciples : " Si vous ne devenez semblables à ces petits enfants vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. " " Le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent." Avec de telles pensées, avec de pareils souvenirs, l'Eglise peut-elle gémir, l'Eglise peut-elle se

plaindre ? Ne doit-elle pas au contraire se réjouir du sort de ces charmantes créatures, à qui Dieu, *sans aucun mérite de leur part*, accorde le bonheur du ciel, avant qu'elles aient goûté des misères de la terre ? Que seraient devenus ces enfants ici-bas, si leur carrière s'était prolongée ? Que de maux ils auraient soufferts peut-être ! Que de tentations ils auraient subies ! Leur salut éternel n'en aurait-il pas été compromis, et au lieu d'être des anges dans le ciel, n'auraient-ils pas été plus tard des démons dans l'enfer ?

Ces réflexions si vraies, si solides, les parents chrétiens eux-mêmes, après avoir, si vous le voulez, cédé aux exigences de la nature et répandu les larmes qu'il n'est pas toujours possible de retenir, ces réflexions, les parents chrétiens ne doivent-ils pas aussi les faire ? Ah ! ils y trouveront une immense consolation. Leurs enfants sont au ciel. Ils les y reverront un jour, embellis par tout ce que la gloire du Paradis aura pu leur ajouter de beauté et de charmes. Ces êtres chéris viendront un jour audevant d'eux et les introduiront dans la cité des Saints, et se feront un honneur, un devoir de reconnaissance de les présenter à Dieu, comme les auteurs de leurs jours et comme les instruments de leur félicité éternelle.

Que dis je ? Dès maintenant ces jeunes élus de Dieu deviennent pour leurs familles d'utiles protecteurs. Ils prient pour leur père, pour leur mère, pour leurs frères et leurs sœurs. Il est peu de maisons, surtout si les enfants y sont nombreux, où Dieu n'ait pris sa part, parmi les plus petits d'ordinaire, afin d'accroître par eux le nombre de ses anges. C'est un bonheur pour ces maisons, un bonheur qu'elles n'apprécient pas le plus souvent, qu'elles ne connaissent pas. Un jour elles verront, non sans étonnement, ce qu'elles ont dû à ces enfants chéris, à ces Joseph, dont la mort leur avait été si amère, à ces Joseph envoyés devant eux dans cette terre où tous les biens abondent, du sein de laquelle ils ont secouru et alimenté leurs familles.

Donc, chers parents, qui pleurez ces petits êtres, si tôt ravis à votre amour, ne vous déssolez pas comme ceux qui n'ont pas d'es pérances. La vôtre est certaine et ne peut vous tromper.

IV. La levée du corps se fait pour les enfants comme pour les adultes. Le prêtre, revêtu du surplis et de l'étole blanche, se présente à la maison mortuaire, précédé de la croix qu'on porte sans bâton, pour montrer que celui dont on va faire la sépulture est mort avant d'avoir combattu sous cet étendard, et peut-être aussi pour signifier que sa vie a été écoulée. L'eau bénite que le célébrant jette sur le corps n'est point en cette circonstance un symbole de purification, mais plutôt un signe de pureté et d'innocence.

Sit nomen Domini benedictum, dit le prêtre, et il récite de concert avec le clergé le psaume *Laudate pueri, Dominum*, qui ne saurait mieux convenir à la situation. " Qui est semblable à notre Dieu, qui habite au haut des cieux, et qui regarde ce qui est humble au ciel et sur la terre ?

" Relevant de terre l'indigent, et retirant le pauvre de dessus le fumier.

“ Pour le faire asseoir avec les princes, avec les princes de son peuple ? ”

V. Suivant d'autres psaumes que l'on chante en se rendant à l'église et après y être arrivé, et dans lesquels est louée la fidélité aux ordres de Dieu, *Beati immaculati in via*, l'innocence de la vie, la pureté, nécessaire à ceux qui prétendent entrer dans les demeures éternelles, *Domini est terra*, etc.

VI. Le corps ayant été mis à la place accoutumée, c'est-à-dire au milieu de l'église, vis-à-vis de l'autel, le prêtre chante : *Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison*, et annonce le *Pater*, pendant la récitation duquel il asperge trois fois le corps avec l'eau bénite. Puis, après avoir terminé le *Pater* à haute voix, il chante sous forme de verset : *Me autem propter innocentiam suscepisti*, “ Vous m'avez pris à cause de mon innocence. ” Le chœur répond : *Et confirmasti me in conspectu tuo in æternum.* ” Et vous m'avez établi en votre présence pour l'éternité. ”

“ Prions, dit le célébrant. Dieu très puissant et très doux, qui accordez sur-le-champ la vie éternelle à tous les petits enfants qui ont pris une nouvelle naissance dans les eaux du baptême, et cela, au moment où ils quittent cette terre, et sans aucun mérite de leur part, faites Seigneur, nous vous en supplions, que par l'intercession de la bienheureuse Marie toujours Vierge, et de tous les saints, nous vous servions ici-bas avec des cœur purs, et que nous soyons toujours réunis éternellement à ces bienheureux petits enfants dans le Paradis- Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Amen.* ”

VII. C'est ici que se place la messe, si on la dit. Mais ce n'est jamais une messe de *Requiem*. On dit la messe du jour, ou bien, si la rubrique le permet, une messe votive, des Anges par exemple, ou de la Sainte-Trinité. La messe est basse ou chantée.

Après la messe, on porte au cimetière, en chantant, comme on l'a fait jusqu'ici, des hymnes de louange : *Laudate Dominum, de cælis* et autres psaumes semblables, empruntés aux Laudes de l'office canonial. Ces psaumes sont suivis de l'antienne qui a été déjà annoncée au départ : *Juvenes et virgines*. “ Jeunes gens et jeunes filles, vieillards et jeunes hommes, louez le nom du Seigneur. ”

De tels chants sont tout à fait exclusifs des lamentations et des larmes. Et cependant le célébrant invoque, comme pour les adultes, la miséricorde divine, en s'adressant aux trois personnes augustes de la Trinité : *Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison*. N'est-ce pas en effet à la miséricorde de Dieu que tous adultes et enfants, doivent la félicité éternelle qu'il plaît au Seigneur de leur accorder ? C'est pour l'implorer, cette miséricorde, que le prêtre récite le *Pater*, après lequel il chante : *Sinite parvulos venire ad me* et le chœur répond : *Talium est enim regnum cælorum*, “ Laissez venir à moi les petits. Car le royaume des cieus est pour ceux qui leur ressemblent. ”

— Dans l'oraison qui suit, le célébrant demande à Dieu, auteur de toute pureté, d'u-er envers nous de la même miséricorde dont il a usé envers celui qu'on ensevelit, et de nous admettre par les mè-

rites de la Passion, et par l'intercession de la Très Sainte Vierge et des Saints, dans le royaume de la félicité éternelle. Il aspergé ensuite et encense successivement trois fois le petit corps et trois fois la fosse où l'on va l'ensevelir.

VII. La cérémonie est finie, mais l'action de grâce se poursuit. En se retirant, le clergé récite le cantique des trois jeunes Hébreux dans la fournaise, *Benedicite, omnia opera Domini Domino*, ce cantique admirable qui n'est qu'une bénédiction continue à l'égard de Dieu, une invitation à toutes les créatures, animées et inanimées, à le bénir, à le louer. Il se termine par l'antienne suivante : " Bénissez le Seigneur, ô vous tous les élus, célébrez des jours de joie et confessez son saint nom."

" Que le Seigneur soit avec vous," dit enfin le célébrant, et après que les clercs ont répondu : " Et avec votre esprit", il dit l'oraison suivante qui termine l'office, et nous met sous la garde des Anges, parmi lesquels l'enfant vient d'être reçu :

" O Dieu, qui disposez et réglez avec un ordre admirable les ministères des Anges et des hommes, accordez-nous dans votre miséricorde que ceux qui vous servent constamment dans le ciel défendent notre vie sur la terre. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Amen."

Si les Fidèles, qui assistent à ces touchantes cérémonies, comprennent les prières qui s'y font et en saisissent le sens divin, quelle consolation, quelle édification, et quel accroissement d'espérance et de foi n'en rapporteraient-ils pas ?

M. l'abbé GAUSSENS.

LA VRAIE PIÉTÉ

Exerce teipsum ad pietatem, pietas autem ad omnia utilis est.

Exercez-vous à la piété, car la piété est utile à tous.

(I Tim., iv, 7.)

Mes Sœurs,

Un roi de France s'écriait un jour avec une noble fierté : " Si l'honneur disparaissait de la terre, il faudrait le trouver encore dans le cœur des rois. " Ne pouvons-nous pas dire avec autant de vérité que si la piété disparaissait de ce monde où tant d'ivraie étouffe le bon grain, elle devrait trouver un dernier abri dans l'âme des jeunes congréganistes qui forment autour de la très sainte Vierge une couronne d'honneur ?

La piété est quelque chose de si précieux, que saint Paul en fait l'éloge le plus pompeux et ne recommande rien tant à son disciple Timothée que de travailler à l'acquérir : *Exerce teipsum ad pietatem, pietas ad omnia utilis est.*

Je me propose de vous entretenir aujourd'hui de la piété. Nous en étudierons la nature et les avantages.

I

Avant toutes choses, il importe, mes sœurs, de ne pas confondre la piété véritable avec ce faux semblant de dévotion qui est un travers de notre époque. Jamais on ne vit, comme de nos jours, autant d'œuvres, d'associations, de pratiques pieuses germer, prendre racine et s'épanouir dans le champ de l'Église. Que de fêtes et de solennités religieuses ! que de chants et de parfums dans nos temples ! que de pèlerinages aux divers sanctuaires où se manifeste par des prodiges la puissance de Dieu ! On se confesse souvent, on communie plus fréquemment, on se presse même autour de la chaire chrétienne pourvu que le prédicateur flatte l'esprit, sans trop blesser le cœur en voulant le détacher du monde et des plaisirs. Ces dehors magnifiques, ces démonstrations purement extérieures, sans détachement du monde, sans charité, sans humilité, sans renoncement à soi-même et au péché, sont-ils la vraie piété ? Non, ils ne sont que des apparences trompeuses, capables d'illusionner ceux qui s'y livrent, mais réprouvées de Dieu et condamnées par les hommes.

Que d'abus dans la piété ! Il est des personnes qui se feraient un scrupule de boire et de manger hors de leurs repas mais qui ne se gênent pas pour prendre part à la médisance et même à la calomnie. Leur piété est fausse. D'autres, très généreuses, ouvrent leur bourse aux malheureux, donnent largement pour soulager leur détresse, mais ferment leur cœur à leurs ennemis qu'elles fuient et détestent.

Celles-ci récitent chaque jour de nombreuses prières, mais indisciplinées et indiscrettes, elles ne manquent jamais, dans l'occasion, de faire à la réputation du prochain des blessures profondes et quelquefois mortelles.

Celles-là pardonnent de bon cœur une offense, oublient facilement une injure, mais elles ne font rien pour payer leurs dettes.

On rencontre des chrétiennes qui se confessent et communient, et elles n'ont point d'aménité et de douceur dans leurs paroles, la plus légère contradiction les froisse et les irrite. Ces travers les rendent insupportables et font mépriser la piété. D'autres sont inscrites sur le catalogue de toutes les œuvres : œuvres de zèle, œuvres d'apostolat, et elles sont remplies d'elles-mêmes, comme le fleuve qui ne se contient plus dans son lit ; elles ne savent point résister aux séductions du monde, réformer leur cœur et y enraciner la vertu. Leur piété est pharisaïque.

En quoi consiste donc la vraie dévotion ? Elle consiste à remplir exactement tous nos devoirs ; à affermir le règne de Dieu dans notre âme, à perfectionner notre vie par la pratique des vertus chrétiennes.

Qu'est-ce que la vraie piété ? La vraie piété, c'est la volonté de se livrer complètement au service de Dieu. Une personne pieuse ne se contente pas d'observer les commandements du Seigneur

comme la plupart des fidèles, mais elle les observe avec plus de générosité et d'exactitude. Elle pratique même dans une certaine mesure les conseils évangéliques ; car la vraie piété est généreuse et pousse la générosité jusqu'au dévouement. La piété ou la dévotion sont synonymes. Être dévot, être pieux c'est donc la même chose qu'être dévoué à Dieu. Il y a dans le monde des hommes pleins de dévouement pour tout, excepté pour Dieu. On rencontre des enfants qui se dévouent pour leur famille ; des hommes qui se dévouent pour leurs semblables. Il y a les dévots de la gloire, les dévots du plaisir, les dévots de la fortune, les dévots de l'amitié, n'est-il pas juste qu'il y ait aussi les dévots de Dieu ?

Il est des personnes qui ne veulent pas qu'on les appelle dévotes. appelez-les vaniteuses, légères, étourdies, elles le toléreront, mais elles ne pourront supporter le titre de dévotes. Cependant le mot *dévo*t veut dire *dévo*ué, personne qui se dévoue, et le dévouement est un spectacle qui attire, qui captive, qu'on regarde avec orgueil, qu'on ne peut se lasser d'applaudir et de raconter. Qu'en est-il alors des personnes qui se dévouent pour Dieu ? Elles sont des âmes admirables que l'Eglise honore et que le Seigneur couronnera au ciel. Tels ont été les Apôtres, les martyrs et les saints de tous les âges, de tous les rangs et de tous les siècles.

II

Une telle piété est déjà récompensée ici-bas par des avantages réels. Quels sont ces avantages ! Si nous consultons les gens du monde, ils nous représentent les personnes pieuses comme des personnages d'une sévérité outrée, d'un caractère dur, insupportable. C'est le contraire qui est vrai ; une personne sincèrement pieuse est douce, patiente, aimable, dévouée et charitable. Elle n'a qu'un seul désir : celui de se perfectionner et de marcher sur les traces de son grand modèle qui est Jésus-Christ.

Est-elle pauvre, misérable, abandonnée de ses semblables ? La piété l'empêche de murmurer contre la Providence de la place étroite qu'elle lui a faite ici-bas ; bien plus elle lui fait aimer sa triste position en lui montrant un Dieu qui a voulu être plus pauvre qu'elle et qui a daigné préconiser la pauvreté : *Beati pauperes*. Est-elle souffrante ? La piété lui dira : tu souffres, parce que tu as des péchés à expier et des mérites à acquérir ; courage, pour un peu de peine, pour quelques larmes momentanées, tu recevras un poids immense de gloire et une éternité de bonheur : *Momentaneum et leve tribulationis nostrae... æternum gloriæ pondus operatur in nobis*. Vois le divin crucifié ; il était innocent, et cependant qui a autant souffert que lui au jardin des Oliviers, au Prétoire et sur le Calvaire ? Devant ce spectacle, la personne pieuse offre ses douleurs avec une certaine joie à la justice divine.

Est-elle en butte à la calomnie ? Regarde, lui crie la piété, regarde le Saint des saints. Que n'ont pas fait ses ennemis pour noircir sa réputation ! S'en est-il plaint ? Son silence doit te donner la force de faire, par amour pour lui, le sacrifice de ton honneur.

Son cœur est-il sensiblement blessé par la mort qui éclaireit chaque jour les rangs de ses amis les plus chers, ou par l'ingratitude et l'indifférence de ceux qui restent ? La piété adoucit ses chagrins en lui montrant Jésus trahi par Judas, renié par saint Pierre, abandonné par tous les siens ; et alors, comme Jésus, elle s'écrie : *Non mea, sed tua voluntas fiat.*

Mais c'est surtout dans la prospérité que la piété est utile. Il y a plus d'écueils pour la vertu dans l'opulence que dans l'indigence. Si la pauvreté impose des privations, elle écarte aussi bien des dangers, et elle est une source de mérites pour le pauvre qui la supporte chrétiennement. Les richesses, au contraire, énervent l'âme, en fournissant aux passions toutes les occasions, tous les moyens de se satisfaire. La piété garantit de ces écueils ; elle détache des richesses en nous en faisant connaître la fragilité. " Que le riche, dit saint Jacques, se confonde en son néant, parce qu'il passera comme l'herbe de la prairie ; un soleil brûlant s'est levé, l'herbe sèche, la fleur tombe, ainsi le riche séchera et se flétrira dans ses voies." Elle les fera craindre en nous en révélant le danger : *En vérité, dit le Sauveur, un riche entrera difficilement au ciel.* La piété les sanctifiera en les faisant employer au soulagement des pauvres et autres bonnes œuvres. Il est si doux de faire le bien, de soulager Jésus-Christ dans la personne des malheureux !

La piété, enfin, est utile surtout au moment de la mort. " Que mon âme, disait Balaam, meure de la mort des justes ! " Qu'y a-t-il, en effet, de plus digne d'envie que la mort d'un chrétien fidèle ? Quelque part que se portent ses regards, la piété lui offre des motifs de consolation et de confiance. Si le passé lui rappelle les fautes qui ont pu déparer sa vie, la piété lui rappelle en même temps les larmes qu'il versa pour les expier, la sévère pénitence qu'il en fit, et le sang de Jésus-Christ qui, dans les sacrements, l'a purifiée.

Dans le présent il y a des souffrances, mais la piété les sanctifie ; il y a des peines morales, mais l'espérance les adoucit. Les biens qu'on quitte, on les échange pour des richesses éternelles ; les parents et les amis, on ne les perd pas, on emporte l'espérance de se réunir à eux dans le sein de Dieu.

L'avenir n'offre à l'âme fidèle que des pensées consolantes. De son lit de mort, en levant les yeux, elle entrevoit le ciel avec son bonheur, Marie, sa bonne mère, qui lui tend les bras comme à une fille bien-aimée.

O mon Dieu, puisque la piété offre tant d'avantages, accordez-moi votre grâce pour que je la pratique pendant ma vie et qu'à la mort elle m'introduise dans votre bienheureuse éternité. Ainsi-soit-il.

Extrait de **La pieuse Congréganiste**, de la ville et de la campagne ou instructions simples et pratiques à l'usage des associations en l'honneur de la très sainte Vierge, par l'abbé Jouve, Ancien archiprêtre de Savines, chanoine de Gap. 2 vols. in-12, \$1.88.

PARTIE LEGALE

ENGAGEMENT DE DOMESTIQUE

QUESTION.—Le 15 décembre 1891 je me suis engagé chez un cultivateur pour huit mois. J'ai perdu 17 jours par maladie. A l'expiration de mon engagement, suis-je obligé de remettre ces 17 jours, ou ai-je le droit de laisser, en offrant de souffrir une réduction de gages ?

*Un engagé,
par Al. M..., notaire à H.*

RÉPONSE.—L'engagement, pour un temps déterminé, expire à la date fixée. On n'est pas obligé, sans convention expresse, de remettre le nombre de jours perdus, soit par maladie, soit autrement, c'est-à-dire qu'on n'est pas obligé de servir un nombre de jours quelconque en remplacement des jours pendant lesquels le maître a été privé de nos services. Il ne peut pas y avoir de doute là-dessus. L'engagement peut cependant être continué par la tacite reconduction.

Le code Civil, Art. 17, § 13, dit qu'on entend par mois un *mois de calendrier*, c'est-à-dire l'espace de temps qui court du quantième d'un mois quelconque au quantième correspondant du mois suivant. Cette règle doit être appliquée dans votre cas.

Quant à la réduction de gages, je vous conseille de la subir pour éviter un procès. Relativement à cette réduction il y a divergence d'opinions. Un grand nombre d'anciens auteurs, notamment VOET (1) POTHIER (2) et autres, prétendent que quelques jours de maladie ne doivent pas compter et que le maître doit payer en ce cas les gages en entier. Quelques anciens arrêts l'ont jugé ainsi.

Duvergier (3) et autres auteurs modernes admettent cette doctrine. Je ne trouve aucune décision dans notre jurisprudence.

L'opinion des auteurs cités est fondée sur l'humanité (4) et la générosité supposée du maître, mais elle est contraire à l'égalité qui doit régner dans les contrats commutatifs *do ut facias*. D'ailleurs si l'on s'en tient à l'intention des parties dans le louage de services personnels, il faut bien admettre qu'en général cette intention est de payer et de recevoir seulement le prix des services réellement rendus. Pour ceux qui sont habitués aux choses de la campagne, ils savent bien que cette appréciation est correcte.

(1) Commentaire sur le Digeste, Titre *Locati Conducti*, No 27.

(2) Du contrat de louage, No 168.

(3) Du Louage, No 292.—Il dit que les parlements se sont montrés presque toujours favorables aux réclamations des domestiques.

(4) "C'est" dit Maynard. Liv. 3, ch. 13, une humaine et favorable équité qui "semble commander de compter dans le service les jours que les mercenaires "ont été malades, n'ayant pas tenu à eux qu'ils n'aient servi et travaillé."

PROCÈS PAR JURY

QUESTION.—Dans les procès par jury en matière civile, quelles sont les raisons pour lesquelles on peut demander un nouveau procès ?

Un ex-juré.

RÉPONSE.—Les procès par jury en matière civile ont lieu surtout dans les questions de dommages.

Les tribunaux peuvent accorder un nouveau procès dans un grand nombre de cas qui sont énumérés dans l'article 426 du code de procédure civile. Les principaux sont :

1° L'extrême modicité ou l'excès du montant des dommages accordés.

2° Si le verdict est sans preuve ou contraire au poids de la preuve faite.

3° Si le verdict est manifestement injuste.

4° Si le juge qui a présidé a admis quelque preuve illégale, rejeté quelque preuve légale ou mal avisé le jury sur quelque point de droit.

Un procès par jury qui a créé dernièrement une grande sensation dans les cercles commerciaux de Montréal, est celui de Piché vs. Letang et al. Le demandeur et les défendeurs sont marchands feronniers et quincailliers à Montréal.

Le demandeur alléguait dans sa déclaration :

Que les défendeurs depuis très longtemps ont à son égard suivi un système continuel de dénigrement ;

Que, par malice, ils ont constamment porté contre lui et contre la maison dont il faisait partie des accusations méchantes et malicieuses, des accusations de nature à l'attaquer dans son honneur comme citoyen, à attaquer son caractère d'honnête homme et son crédit comme commerçant.

Et il concluait à des dommages-intérêts en vertu de l'article 1053 du code civil.

Les jurés dans la cause ont déclaré qu'il n'y avait pas lieu d'accorder des dommages au demandeur et, en conséquence, jugement a été rendu par la Cour Supérieure en faveur des défendeurs.

En Révision la cour a accordé un nouveau procès, en étant venue à la conclusion qu'il y a eu dans la cause :

Un verdict contraire à la preuve, contraire à la justice, contraire au recours que nos lois reconnaissent à un demandeur qui éprouve des dommages sérieux.

En rendant le jugement de la majorité de la cour (1), le juge de Lorimier a prononcé les paroles suivantes qui résument très bien la matière des procès par jury en matière civile.

On aurait tort de considérer les procès par jury à un point de vue différent de celui auquel il faut se placer pour juger les causes civiles ordinaires.

(1) Les juges Gill et de Lorimier. Le juge Pagnuelo, dissident.

Les procès par jury n'ont que ceci de différence : C'est qu'au lieu d'être jugés par le juge, comme juge du fait et du droit, le fait se trouve à être apprécié par les jurés, et c'est pour cela qu'il a fallu une législation spéciale, qui est reproduite aujourd'hui par notre code de procédure sous l'art. 426, de manière à pouvoir laisser aux parties intéressés un recours devant les tribunaux pour remédier aux abus qui pourraient naître de cette intervention d'hommes qui ne sont pas des hommes de loi (les jurés), et qui cependant entrent pour une partie essentielle dans ce rouage de l'administration de la justice : et c'est pour cela que l'art. 426 énumère une série de motifs ou de moyens que les parties peuvent employer pour obtenir un nouveau procès.

MAGISTRATURE ANGLAISE.

Voici ce qu'un écrivain français distingué dit de la probité des magistrats anglais :

Au point de vue de la probité, ce n'est pas assez de dire qu'ils sont gens d'honneur : ils sont l'honneur même. Quant à leur indépendance elle est absolue, et c'est avec raison qu'une voix autorisée leur rendait récemment ce témoignage : " La justice est rendue, dans ce royaume, immaculée, sans tache, et au-dessus de tout soupçon. Il n'est pas un être humain dont le sourire ou le froncement de sourcils, pas de gouvernement, qu'il soit conservateur ou libéral, dont la faveur ou la défaveur puisse faire battre le pouls d'un juge d'Angleterre sur son siège, ou faire pencher de l'épaisseur d'un cheveu le constant équilibre des balances de la justice !"

LA PERSÉCUTION FISCALE

" On lit dans l'*Indépendance Bretonne* :

" Sur l'ordre de ses chefs, le receveur de l'enregistrement d'un bureau des Côtes-du-Nord a fait savoir à la supérieure d'une importante congrégation de notre pays qu'elle doit payer à ce bureau 462 fr. 38, par suite des décès de 205 sœurs, depuis le 1er janvier 1885. Or, savez-vous ce que possède la congrégation dans le ressort de ce bureau d'enregistrement ? Elle possède tout simplement un mobilier " bien pauvre, évalué à 342 francs. "

" Nous espérons bien que la congrégation en cause refusera énergiquement de payer un droit qui, d'après l'arrêt bien connu de la cour de cassation, lui est réclamé injustement." (1)

(L'Univers).

(1) NOTE.—La persécution continue toujours en France. On extorque l'argent des congrégations par le fameux *droit d'accroissement*, on défère les actes épiscopaux au conseil d'état pour les faire condamner ; on supprime le traitement des évêques coupables de faire leur devoir et des prêtres qui obéissent à leurs supérieurs, etc.—(La Rédaction).

GENEVIEVE LESUEUR

A MADAME AMÉLIE OZANAM

(suite)

III

L'hotel Lambert

I

Par une belle matinée du printemps de l'année suivante, Eustache Lesueur, sa femme et ses deux petites filles, après avoir dévotement entendu la messe à Saint-Etienne du Mont, descendirent la rue de la Montagne-Saint-Genève, traversèrent la place Maubert, et arrivèrent enfin dans l'île Notre-Dame par le pont de la Tournelle, alors construit en bois. On creusait les fondations de la nouvelle église Saint-Louis, et de nombreuses maisons s'élevaient déjà parmi les hôtels et les jardins de ce quartier neuf.

L'hôtel Lambert venait d'être terminé, et le bouquet traditionnel, orné de rubans, se dressait encore sur sa toiture couronnée d'une crête élégante.—Arrivé à la porte de cette belle demeure, Lesueur prit congé de sa femme.

“ Va m'attendre à l'auberge de Martinet, ” lui dit-il, et commande “ le diner. Dans une petite heure j'irai te rejoindre. Prie bien pour le succès de mes esquisses. Je serais si fâché que ce gros président ne les adoptât pas ! ”

“ Oh ! il les trouvera les plus belles du monde, ” dit Geneviève, “ j'en suis assurée. J'ai fait une neuvaine pour cela à sainte Véronique. Venez, fillettes ! allons cueillir des fleurs dans le pré de Martinet. ”

Et, s'éloignant, elle gagna bientôt le pont-estacade qui joignait l'île Notre-Dame à l'île Louviers, tandis que Lesueur, son carton de dessins sous le bras, montait l'escalier de marbre qui conduisait aux appartements du président Lambert de Thorigny.

Un grand laquais fit entrer le peintre dans une antichambre à demi meublée et où les tapissiers travaillaient encore, et lui dit qu'il allait prévenir M. le président.—Il s'en alla, les tapissiers aussi, quand vint l'heure du diner, et Lesueur resté seul eut tout le loisir de contempler la belle vue qu'on découvrait des fenêtres. De l'autre côté de la rue un grand jardin maraîcher s'étendait jusqu'au bord de la Seine. Une petite maison inhabitée en occupait le milieu. Son toit de tuiles rouges et les espaliers en fleur qui en tapissaient les murs, lui donnaient un air de gaieté. Au delà on apercevait, sur l'autre rive, le port aux vins, où travaillait une foule affairée, les maisons du quai de la Tournelle et la montagne Sainte-Genève dominée par le clocher de Saint-Etienne du Mont, et les massives constructions de l'abbaye fondée par le roi Clovis. Lesueur crut même distinguer la girouette qui était placée sur le toit de son atelier. De beaux nuages, pelotonnés par un

léger vent d'est, moutonnaient dans l'azur du ciel. — Lesueur tira de son carton une feuille de papier et se mit à dessiner cette vue. Le temps passa, les horloges sonnèrent, et, personne ne songeant au peintre, ni lui à l'heure du dîner, il serait demeuré là jusqu'au soir, si les tapissiers n'étaient revenus. Ils s'étonnèrent de le voir encore à la même place ; et l'un d'eux, appelant par la fenêtre un laquais qui passait dans la cour, lui cria : " Ohé, Picard ! vous avez oublié un monsieur dans l'antichambre ! "

" C'est ma foi vrai ! " dit le laquais. " Mais M. le président vient de se mettre à table, et il a compagnie. Il faut attendre qu'il ait fini. "

" Quelle heure est-il donc ? " demanda Lesueur.

" Il est midi trois quarts, monsieur, " répondit l'obligeant tapissier. " Oh ! laissez-moi donc voir le plan que vous avez tiré. Que c'est joli ! S'il y avait des couleurs, cela ferait un beau devant de cheminée. Vous allez peindre ça, n'est-ce pas ? "

Mais Lesueur, songeant à sa femme et à ses enfants qui l'attendaient à l'auberge, commençait à s'impatienter, et il pria Picard d'aller avertir le maître du logis que M. Eustache Lesueur, peintre ordinaire du roi, était là, apportant les esquisses que M. le président avait commandées.

Il fut aussitôt introduit dans la salle à manger, et M. le président l'invita fort galamment à prendre place à table. On n'en était qu'aux entrées ; mais Lesueur remercia, disant qu'il était attendu.

M. Lambert de Thorigny avait compagnie : le fameux abbé Duhamel, curé de Saint-Merry, l'un des coryphées du parti janséniste, dînait avec lui, ainsi que madame la présidente et sa cousine, mademoiselle Araminte de Florensac, toutes deux précieuses des plus quintessenciées, vieilles et laides, et tellement parées, attifées et fardées, qu'elles ressemblaient à des poupées ambulantes. Quatre laquais debout derrière les chaises à bras des convives leur servaient un dîner des plus fins, et tel qu'il convenait à l'appétit délicat qui était l'une des qualités des sectaires de Port-Royal.

" Or ça, monsieur Lesueur, " dit le président, " m'apportez vous les dix-huit esquisses que je vous ai demandées il y a un mois ? "

" Oui, monsieur, " dit Lesueur ; " mais si vous me le permettez, avant de vous les montrer, je voudrais vous exposer le plan que j'ai conçu pour la décoration de votre hôtel. "

" C'est de toute justice, " dit le président : " vous avez la parole, maître Lesueur. Monsieur le curé, est-ce que vous ne reviendrez pas à cette chartreuse de perdreaux ? "

" Si fait bien, monsieur le président, " dit Duhamel : " ces sortes de chartreuses ne contiennent que d'excellentes choses. "

" Parlez, maître Lesueur, " dit le président.

" Permettez, " dit la présidente à son mari, " j'espère que vous avez fait part à M. Lesueur de mes intentions. "

" Je m'en serais bien gardé, madame, " dit le président : " il faut qu'un artiste jouisse d'une liberté pleine et entière. Si le plan de M. Lesueur ne vous convient pas, nous le changerons ; mais d'abord il faut le voir, n'est-ce pas, monsieur le curé ? "

“ Vous avez raison, et madame la présidente aussi, ” dit le curé ; “ je vous en dirai mon sentiment plus à loisir tantôt. ”

“ Verse donc à boire, Bourguignon ! ” dit le président à un laquais. “ Commencez, monsieur Lesueur. Mais d’abord acceptez un verre de ce vin de Beaune, nectar digne des dieux, j’ose le dire ! Cela vous éclaircira la voix. Je vous écoute. ”

“ Monsieur le président, ” dit Lesueur, “ j’ai pensé que le salon d’un homme tel que vous, bien que destiné à des réceptions mondaines, ne devrait pas être décoré de sujets frivoles, mais de peintures historiques ; que le cabinet, à plus forte raison, devrait renfermer des tableaux sérieux, et que, même dans la salle de bains, l’honnêteté chrétienne serait respectée et n’admettrait aucune nudité. ”

“ C’est aussi mon avis, ” dit la présidente en se voilant la face avec son éventail. “ Aussi ai-je fait une liste de sujets tirés de l’histoire du grand Cyrus et de la princesse Mandane ! ”

“ Que le ciel me preserve du grand Cyrus ! ” s’écria le président : “ les romans ne sont point mon fait. D’ailleurs vous avez votre appartement, madame. — Quelle est votre idée, monsieur Lesueur ? ”

“ J’avais songé, ” dit Lesueur, “ à mettre dans la salle de bains l’histoire de Suzanne... ”

“ Fi, monsieur ! s’écria la présidente : “ ce serait un scandale épouvantable. Je ne veux rien d’indécemment. ”

“ Madame, ” dit Lesueur, “ si vous regardiez mes esquisses, vous verriez que Suzanne est vêtue fort honnêtement. Le récit de la Bible, du reste, n’a jamais autorisé personne à la représenter autrement. ”

“ Monsieur. ” dit le curé, “ je ne sais si mes faibles lumières sont dignes de guider M. le président dans son choix, mais il me semble qu’un sujet tiré de la Bible ne peut être mis dans une salle de bains sans profanation. ”

“ Ne parlons plus de Suzanne, ” dit le président. “ La cause est entendue. ”

“ Dans le cabinet. ” dit Lesueur, “ j’avais pensé mettre saint Louis, Salomon, Justinien..... ”

“ A Dieu ne plaise ! ” s’écria le président. “ Justinien m’assomme suffisamment au Palais sans qu’il vienne me poursuivre jusque chez moi ! ”

“ Pour le salon, ” dit Lesueur, “ j’ai préparé les esquisses de plusieurs grands sujets prêtant à des agencements d’architecture d’une belle ordonnance : les noces de Cana, le festin chez Simon, et... ”

Le président regarda le curé, et celui-ci s’écria :

“ Mais c’est une impiété, monsieur : mettre le Christ dans un salon où l’on fera de la musique ! ”

“ Notre-Seigneur ne condamne pas la musique et les fêtes, monsieur l’abbé, ” dit Lesueur : “ il est allé aux noces de Cana. ”

“ Ce n’est pas ce qu’il a fait de mieux ! ” s’écria le janséniste, “ et le plus sage est de n’en rien dire. ”

“ Qu'il a d'esprit, ma chère belle ! ” s'écria mademoiselle Araminte en se penchant vers la présidente.

“ Monsieur le curé a mille fois raison, ” dit le président : “ ce sont des tableaux d'église et non d'appartement, que vous me proposez. En fait de noces, M. Lebrun va me peindre dans ma galerie les noces d'Hercule et d'Hébé : ce sera tout à fait convenable. Les sujets tirés des livres saints doivent décorer les églises seulement. ”

“ Et encore il n'en faut pas abuser, ” dit Duhamel : toutes ces peintures donnent des distractions. Passe encore quand elles sont sur toile ! mais les vitraux sont une vraie peste. Ils gravent dans la mémoire du bas peuple une foule de légendes ridicules, et ils rendent les églises si obscures, que les gens instruits n'y peuvent lire. Aussi ai-je et ferai-je enlever à Saint-Merry le plus possible de ces friperies gothiques et barbares. ”

“ Je vois, ” dit Lesueur, “ que mes esquisses ne serviront à rien. ”

“ Je vous les paierai, monsieur, ” dit le président ; mais il faut “ en faire d'autres. J'ai eu tort de ne pas vous donner mes idées par écrit tout d'abord, mais je pensais qu'un homme de votre talent les devinerait. Enfin, les voilà : vous me ferez dans la salle de bains Diane et Actéon et le triomphe d'Amphitrite ; dans le salon, l'histoire de l'Amour, et dans le cabinet..... Donnez-moi une idée, monsieur le curé. il faut quelque chose de sérieux. ”

“ J'y voudrais le grand Cyrus, dit la présidente.

“ Vous l'aurez dans votre chambre, madame, ” dit le président “ avec son écuyer Féraudas, Polydamas, Aglatidas et tous les autres. Mais ces gens d'épée n'entreront pas dans mon cabinet. Je veux quelque chose qui convienne à la gravité d'un magistrat. Aidez-moi donc, monsieur le curé. ”

“ Mettez-y les neuf Muses, ” dit Duhamel.

“ C'est parfait ! ” dit le président. “ Vous avez entendu, monsieur Lesueur ? ”

Lesueur fit un profond salut et sortit. Le président courut après lui :

“ Monsieur Lesueur ! ” dit-il, “ ne soyez point fâché : mon intendant vous donnera telle somme que vous jugerez convenable pour vous indemniser. Je tiens expressément à ce que vous décoriez mon hôtel, et cela le plus tôt, le plus vite possible. Il faudra venir loger près d'ici. J'ai acheté hier ce grand terrain qui est en face, afin que l'on n'y bâtisse pas. Vous pourriez y habiter. La maison est petite, mais assez propre. Je vous la louerai cent livres par an, moitié moins si vous voulez. Cela vous plaît-il ? ”

“ J'en parlerai à ma femme, ” dit Lesueur. “ Je vous remercie, monsieur le président. A l'honneur de vous revoir. ”

Le président retourna achever son dîner, et Lesueur s'en alla, emportant les belles esquisses que personne n'avait songé à regarder.

(à suivre)

Mme Julie LAVERGNE.

LA DUCHESSE DE BOUILLON

Eléonore de Bergh, princesse catholique à la façon des fidèles de la primitive Eglise, avait épousé Frédéric Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, un des principaux champions du protestantisme, à la condition que, abjurant l'hérésie, il rentrerait dans le sein de l'Eglise, engagement qu'il tint en effet, au mépris des suggestions de sa famille et de ses intérêts temporels les plus manifestes. Prématurément devenue veuve, la duchesse de Bouillon montra pour le salut de cinq fils et de cinq filles, que son époux lui avait laissés, une sollicitude, dont les témoignages sont si éclatants et si extraordinaires, qu'à peine seraient-ils croyables, s'ils n'étaient attestés par des monuments qu'on ne peut récuser. La persévérance de ses enfants dans la foi véritable, qu'elle se faisait gloire d'avoir rétablie dans la maison de Bouillon, fut dès lors l'unique occupation de sa vie. Bientôt, présentant comme il semble, qu'elle mourrait prématurément aussi, et alarmée à la pensée de laisser de jeunes orphelins sous la redoutable influence des parents du feu duc, tous calvinistes ardents, elle prit, par son testament, des dispositions telles, qu'on peut assurer que jamais, sous une semblable forme surtout, n'a été faite une si frappante et si admirable profession de foi. Dans cet acte de ses dernières volontés, Eléonore de Bergh ne songe qu'à une chose, la foi de ses enfants. Elle institue le roi, le parlement, les évêques, les seigneurs catholiques, leurs tuteurs honoraires, adjurant avec larmes, le monarque, les magistrats, les prélats, de veiller non pas à leurs biens temporels, à leur avenir selon le monde, mais au soin de leur âme, à l'intérêt de leur salut, seul point qu'elle ait à cœur.

Elle ordonne aux cinq frères et aux cinq sœurs, de lire ensemble fréquemment, pendant toute leur vie ce testament, où s'épanche avec effusion l'ardeur de son zèle pour la religion catholique, afin de s'affermir de plus en plus, par cette lecture, dans leur foi. Ayant eu la précaution de faire écrire et signer en sa présence, par chacun de ses enfants, la promesse de mourir catholique, elle ordonne qu'aussitôt après sa mort cette promesse soit mise entre ses doigts glacés, pour être avec elle renfermée dans la tombe. Ce n'est pas tout. Elle exige que ceux de ses enfants restés fidèles désavouent et ne reconnaissent plus jamais celui d'entre eux qui aurait trahi sa foi et sa signature.

“ Au jour, disait-elle ensuite, où nous ressusciterons tous ensemble, je jeterai les yeux sur vous tous, et alors, s'il y en a un qui se soit démenti de sa parole, je lui dirai : *Va, maudit et malheureux ! va, perfide et déloyal, je ne te reconnais point pour mon enfant ; tu as faussé la foi à Dieu, à son Eglise, à ta mère, à ta propre signature ; va...* A ce coup, on pensera, sans doute, que toutes les ressources

de la tendresse maternelle sont épuisées, et que, pour assurer la conservation de la foi dans le cœur de ses enfants, la duchesse de Bouillon ne peut plus rien ; que l'on se détrompe.

Convaincue que la foi catholique est un bien au-dessus de tout prix, cette incomparable mère trouvera encore une suprême ressource, celle de s'offrir elle-même en victime. Dans son indicible appréhension qu'un seul de ses enfants, un seul, pût, en matière de religion, en venir à chanceler jamais, elle implorait de Dieu, comme une insigne faveur, de demeurer jusqu'au dernier jugement en purgatoire, si Dieu voulait, à ce prix seulement, lui accorder l'inébranlable persévérance de tous les siens dans la foi catholique.

Les enfants de l'illustre et vertueuse princesse n'ont pas été et ne pouvaient pas être en vain l'objet de si admirables sollicitudes. L'un d'eux est devenu cardinal de la sainte Eglise romaine ; deux de ses filles, resplendissantes de tout l'éclat de leur naissance, de leur beauté et de leurs immenses richesses, sont allées, avec un souverain dédain des félicités et des grandeurs humaines, chercher le paradis sur la terre dans les souffrances et l'obscurité du Carmel, tous ont persévéré. Ah ! si tous les enfants avaient de telles mères !.....

Extrait de **Paroles et traits historiques**, les plus remarquables, par l'abbé J. Berthier, M. S. 1 vol. in-8.....88 cts

L'heure du matin, ou méditations sacerdotales, avec une introduction par M. l'abbé ELIE MERIC, professeur à la Sorbonne. 1 vol. in-8 Prix.....\$1.00.

J'offre à mes Frères dans le Sacerdoce ce modeste travail.

Il n'avait été entrepris tout d'abord que dans un dessein d'utilité personnelle, et à raison de la difficulté de trouver un livre *spécial* au prêtre pour la méditation du matin. En y insistant, il s'est développé de lui-même ; il est né du seul besoin que l'âme éprouve à s'épancher devant Dieu.

Ai-je eu tort de penser, que tout imparfait qu'il fut, ce travail pourrait être encore de quelque secours à des prêtres désireux de remettre sous leurs yeux les grâces de leur vocation et d'y correspondre de tout leur cœur ?

Ce n'est pas qu'il manque d'ouvrages qui traitent du Sacerdoce, de son excellence, de ses vertus et de ses devoirs. Il y a au contraire dans beaucoup de livres des trésors inappréciables sur ce sujet, mais il n'y en a guère en forme de Méditations courtes, simples, substantielles et pratiques, et par suite propres à faire réfléchir et à faire prier.

C'est ce livre de Méditations, dont le plan embrasserait dans son ensemble à peu près tout ce qui concerne et intéresse la vie sacerdotale, que j'aurais voulu composer. Dans ce but, le difficile n'était

pas de trouver les matériaux, mais plutôt de les choisir, de les mettre en ordre, et après cela de les abandonner à la pitié de chacun.

La vérité en passant dans les âmes y prend des accents divers et des formes différentes : tantôt elle est lumière pour l'esprit, tantôt feu et flamme pour le cœur, tantôt élan et générosité pour la volonté. Ceci est le mystère de l'œuvre de Dieu en celui qui, prostré à ses pieds, le prie avec ferveur. L'essentiel est que Dieu nous trouve recueillis et attentifs...

Là où l'âme a uniquement en vue ses relations intimes avec Dieu, l'art est bien peu de chose. Le langage se revêt d'une chaste simplicité et rejette toute recherche, toute parure littéraire.

C'est dans ces conditions qu'ont été écrites ces pages, au courant de la plume, au battement du cœur, à la lueur discrète d'une petite lampe et aux heures solitaires du matin, tandis que la dernière étoile n'avait pas encore disparu du firmament.

Puissent-elles produire en quelques-uns de mes Frères le bien qu'elles m'ont fait à moi-même ! Puissent-elles nourrir leur esprit, comme elles ont nourri le mien, de pensées utiles, salutaires et édifiantes. Quelle consolation pour moi si ce livre devenait leur livre familier ; si, après chaque Méditation, ils disaient : voilà le prêtre !

Saint Jérôme, dans le prologue d'un de ses ouvrages, a écrit ces paroles : " Chacun porte au tabernacle de Dieu ce qu'il peut : les uns l'or, l'argent, les pierres précieuses ; les autres, les riches étoffes de pourpre et d'hyacinthe. Pour moi, je me contente d'offrir les humbles peaux de chèvres, choses obscures et communes mais qui protégeront le tabernacle contre l'ardeur du soleil et l'injure des pluies."

Comme l'ascète de Bethléem, je ne puis apporter que ce que j'ai au sacerdoce de Jésus-Christ, objet de mon plus grand amour. C'est le tribut du pauvre, mais il vient du cœur.

NOUVEAUTÉS

L'abbé Combalot, missionnaire apostolique. L'action catholique de 1820 à 1870, par Mgr Ricard, prélat de la Maison de Sa Sainteté, avec une préface de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, et de deux lettres approbatives de Mgr l'évêque de Grenoble et de Mgr l'évêque de Valence. 1 vol. In-12.....\$1.00.

Un curé allemand extraordinaire, étude sur M. l'abbé S. Kneipp par M. A. Kannengieser. (5ème mille), in-12 25 c

Le livre des espérances, par M. l'abbé Elie Méric docteur en philosophie et lettres, docteur en théologie. Professeur à la Sorbonne. In-12, relié.....75 cts.

CATALOGUE GENERAL

Par ordre alphabétique des noms d'auteurs

B

Bacuez (M. l'abbé) P. S. S.—DU DIVIN SACRIFICE ET DU PRÊTRE QUI LE CÉLÈBRE. In-12, 88 cts, reliés \$1.13.

—MANUEL DU SÉMINARISTE, en vacances, ou sujets d'oraisons et d'examen particuliers pour les jeunes ecclésiastiques dans le monde. In-32, rel. 60c.

Bacuez et Vigouroux (MM. les abbés).—MANUEL BIBLIQUE, ou cours d'écriture sainte à l'usage des séminaires. 4 vol. in-12, \$3.50, reliés \$4.50.

Balme-Frezol (M. l'abbé).—DE L'INSTRUCTION DES FEMMES, ouvrage destiné aux mères et aux institutrices pour l'enseignement des jeunes filles, in-8°, \$1 25, relié \$175.

Balmès (Jacques).—L'ART D'ARRIVER AU VRAI, philosophie pratique. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

—LE PROTESTANTISME COMPARÉ AU CATHOLICISME, dans ses rapports avec la civilisation européenne, 10^e édit. revue et corrigée avec soin et augmentée d'une introduction, par A. de Blanche-Raffin. 3 vol. in-12, \$2.63, rel. \$3 38

—PHILOSOPHIE FONDAMENTALE. 3 vol. In-12, \$2.63, reliés \$3.38.

Balmon (R. P. Jules).—CONSOLATIONS ECHARISTIQUES, et conditions pour les goûter, 20^e Edition. In-18, 63 cts, relié 88 cts.

Balzafiore (Philippe).—LA VÉNÉRABLE ANNA-MARIA TAÏGI, sa vie et ses révélations, in-12, 20 cts, relié 45 cts.

Barbe (M. l'abbé).—COURS ÉLÉMENTAIRE DE PHILOSOPHIE, à l'usage des établissements d'éducation. 1 vol. in-12 \$1.38, relié \$1.63.

Barbery (Mme de).—ELIZABETH SETON, et les commencements de l'église catholique aux Etats-Unis, 4^e éd. 2 vol. in-12, avec portrait, \$1.25, reliés \$1.75.

Barbier (M. l'abbé).—COURS D'INSTRUCTIONS PASTORALES. 3 volumes in-8°. \$2.68, reliés \$1.13.

—LES TRÉSORS DE CONNÉLIS A LAPIDE, extraits de ses commentaires sur l'Écriture sainte, à l'usage des prêtres,

et des communautés religieuses et des familles. 4 vol. in-8, \$8, rel. \$10.

—VIE DE SAINT BASILE, archevêque de Césarée, Docteur et Père de l'Église. In-8, \$1 00 ; relié \$1.50.

Bargilliat (l'abbé)—PRÆLECTIONES JURIS CANONICI. 2 vol. in-12, \$2, rel. \$2.50

Barthe et Fabre (MM. les abbés).—CATÉCHISME DU CATÉCHISTE, ou explication raisonnée de la doctrine chrétienne Troisième édition revue avec soin et contenant l'indication des passages de la Sainte Écriture. 2 forts volumes in-12, \$2.00, reliés \$2.50.

Barthe (M. l'abbé Edouard).—L'ESPRIT DE LA RÈVE MÈRE EMILIE, fondatrice et supérieure générale des religieuses de la sainte Famille. 2 volumes in-12, \$1 75 ; reliés \$2.25.

Basinet (M. l'abbé G.)—CINQUANTE CONFÉRENCES SPIRITUELLES pour toutes les fêtes de l'année ecclésiastique, à l'usage des communautés religieuses, ouvrage utile également aux directeurs des âmes, aumôniers, prédicateurs de retraites et généralement à tous les prêtres. 2 vol. in-12, \$1.50, reliés \$2.00.

—CONFÉRENCES SPIRITUELLES, sur les devoirs de la vie religieuse à l'usage des communautés. 4 vol. in-12, \$3.00, reliés \$4.00.

Baudrand (R. P.) S. J.—L'ÂME AFFERMIE DANS LA FOI et prémunie contre la séduction de l'erreur, ou preuves abrégées de la religion, à la portée de tous les esprits et de tous les états. In-12, relié 60 cts.

—L'ÂME ÉCLAIRÉE par les oracles de la sagesse.—Explication morale des huit béatitudes évangéliques.—Réflexions et sentiments pour chaque jour du mois, tirés du Livre de la Sagesse. Paraphrase des psaumes de la pénitence. In-12, relié 60 cts.

—L'ÂME SUR LE CALVAIRE, considérant les souffrances de Jésus-Christ et trouvant au pied de la croix la consolation dans ses peines ; avec des prières, des pratiques et des histoires sur différents sujets. In-12, relié 50 cts.

Baudry (M. l'abbé de).—**ABRÉGÉ DU VÉRITABLE ESPRIT DE SAINT FRANÇOIS DE SALES.** 2 vol. in-12. 75 cts, reliés en 1 vol. \$1.00.

Baunard (Mgr).—**DIEU DANS L'ÉCOLE** —**LE COLLEGE SAINT-JOSEPH DE LILLE (1881-1888).** Discours, notices et souvenirs. In-8°, \$1.25, relié \$1.75.

—**DIEU DANS L'ÉCOLE.**—**LE COLLÈGE CHRÉTIEN.** Instructions dominicales : Les Autorités de l'École.—La Journée de l'École.—L'École et la Famille. In-8°, \$1.25, relié \$1.75.

—**DIEU DANS L'ÉCOLE.**—**LE COLLÈGE CHRÉTIEN.** Instructions dominicales : L'Âme de l'École.—L'Œuvre de l'École.—La Sortie de l'École. In-8°, \$1.25, relié \$1.75.

—**ESPÉRANCE, un réveil de l'idée religieuse en France.** In-12, 63 cts, relié 88 cts.

—**HISTOIRE DE LA VÉNÉRABLE MÈRE MADELEINE-SOPHIE BARAT, fondatrice de la Société du Sacré-Cœur de Jésus, cinquième édition, 2 forts vol.** in-12, \$1.50, reliés \$2.00.

—**HISTOIRE DE MME DUCHESNE, religieuse de la société du Sacré-Cœur de Jésus et fondatrice des premières maisons de cette société en Amérique, deuxième édition, in-12, 75 cts, relié \$1.00.**

—**HISTOIRE DE SAINT-AMBROISE.** In-8° avec portrait. \$1.88, relié \$2.38.

—**HISTOIRE DE S. E. LE CARDINAL PIE Evêque de Poitiers.** 2 forts volumes in-8° ornés de portraits, 4e édition. \$3.75, reliés \$4.75.

—**LA FOI ET SES VICTOIRES.**—Conférences sur les plus illustres convertis de ce siècle.

—**Tome I. Le comte Schouvaloff.**—Donoso Cortès.—Le général de la Motte. In-12 \$1.00, relié \$1.25.

—**Tome II. Quatre maîtres de la science sociale :** Joseph Droz.—Frédéric Bastiat.—Alexis de Tocqueville.—Frédéric Le Play. In-12, \$1.00, relié \$1.25.

—**L'APOTHE SAINT JEAN.** In-12, avec portrait. \$1.00, relié \$1.25.

—**LE DOUTE ET SES VICTIMES, dans le siècle présent.** Theodore Jouffroy.—Madame de Biran.—Santa-Rosa.—Georges Farcy.—Victor Cousin.—Edmond Scherer.—Lord Byron.—Fréd-

ric Schiller.—Léopardi.—Les Poètes du doute. In-12, \$1.00, relié \$1.25.

—**LE GÉNÉRAL DE SONIS, d'après ses papiers et sa correspondance.** Un beau volume, in-8°, avec portrait. \$1.00, relié \$1.50.

Bayle, Clair, Crelier, Drach, Fillion, Gillet, Le Hir, Lecêtre et Tronchon.—**BIBLE, texte latin de la Vulgate, traduction française en regard avec deux introductions, l'une générale, l'autre particulière, et commentaires théologiques, moraux, philologiques, historiques, etc., rédigés d'après les meilleurs travaux anciens et contemporains.** Brefs de Pie IX et de Léon XIII, approbations et imprimatur de l'Ordinaire. 40 vol. gr. in-8, sur deux colonnes, \$60, reliés en 25 vol. \$75.

Prix des volumes vendus séparément :

INTRODUCTION GÉNÉRALE :

— Tome I. Inspirat. Canon.....	\$3.00	Isaie.....	\$1.50
— Tome II. Archéologie, géograp.....	\$3.25	Jérémie et Baruch.....	\$2.00
Le langage symbolique.....	\$1.25	Ézéchiel.....	\$2.00
La Genèse.....	\$2.50	Daniel.....	\$1.50
L'Exode et le Lévitique.....	\$2.63	Les petits Prophètes.....	\$2.88
Les Nombres et le Deutéronome.....	\$2.25	Les Machabées.....	\$1.80
Josué.....	\$0.70	Introduct. aux Evangiles.....	\$0.65
Les Juges et Ruth.....	\$0.90	Saint Matthieu.....	\$3.25
Les Rois, 2 vol.....	\$1.50	Saint Marc.....	\$1.25
Les Paralipomènes.....	2.15	Saint Luc.....	\$2.35
Esdras et Néhémias.....	\$2.85	Saint Jean.....	\$2.63
Tobie, Judith et Esther.....	\$1.25	Synopsis Evangelica.....	\$4.90
Le Livre de Job.....	\$1.50	Les Actes des Apôtres.....	\$2.00
Les Psaumes.....	\$4.13	Les Epîtres de saint Paul.....	\$4.25
Les Proverbes.....	\$1.40	Les Epîtres catholiques.....	\$1.15
L'Ecclésiaste.....	\$2.00	L'Apocalypse.....	\$1.40
Le Cantique des Cantiques.....	\$0.80	Oratio Manassé-Esdras.....	\$0.25
La Sagesse.....	\$0.95	Table hométiqque ou Thesaurus bible.....	\$2.50
L'Ecclésiastique.....	\$1.50	Tables générales.....	\$3.00
Introduction aux prophéties.....	\$0.88	Atlas géographique et Atlas archéol.....	\$2.25

Bayma (R. P.)—**DU ZÈLE DE LA PERFECTION RELIGIEUSE, des moyens de l'exciter, de l'accroître, de le conserver** traduit du latin par le R. P. Olivaint de la compagnie de Jésus. In-18, 20 cts. relié 45 cts.

Beau-Verdeny (M. l'abbé). **LES PETITES HOMÉLIES POPULAIRES SUR LES ÉVANGILES.** In-12, 75 cts relié \$1.00.

Bellarmini (S. R. E. Cardinalis Roberti) S. J.—EXPLANATIO IN PSALMOS, cui accedit nova psalmsorum ex hebraeo versio latina notis illustrata. 2 vol. in-4°, \$5.00, reliés \$6.40.

—OPERA OMNIA, sive antea edita, sive etiam anecdota; ex probatissimis editionibus et notanter ex editione venetana; textibus tum scripturæ sacræ, tum patrum ad veram lectionem, cum opus fuerit, revocatis, denuo editi. Justinus FEVRE, protonotarius apostolicus. 12 volumes in-4° à deux colonnes sur papier vergé. Prix : \$37.50, reliés \$44.70.

—PETIT CATÉCHISME UNIVERSEL. In-12 orné de 50 gravures, cartonné 40 cts.

Bellécus (R. P.) S. J.—EXERCICES SPIRITUELS DE SAINT IGNACE, disposés pour une R. traite de huit jours, avec la retraite de trois jours, du même auteur, traduits en français par M. L. Berthon. In-12, 75, relié \$1.00.

—LA SOLIDE VERTU ou traité des obstacles à la solide vertu, des moyens d'y parvenir, et des motifs de la pratiquer, traduit par M. L. Berthon. Avec une double table où les sujets traités dans cet ouvrage sont disposés de manière à pouvoir servir pour deux retraites de trois jours. In-12, 75 cts, rel. \$1.

Bellune (M. l'abbé de).—DU PLAISIR AU BONHEUR, pensées de deux jeunes filles. In-12, 50 cts ; 75 cts.

Belot (R. P.) S. J.—LA VOCATION A L'ÉTAT RELIGIEUX, d'après les saints docteurs. In-12, 38 cts relié 63 cts.

Bénard (M. l'abbé).—LE CARÊME, EXPLICATION DES ÉPÎTRES ET ÉVANGILES, suivis d'instructions pour tous les jours de la sainte quarantaine, à l'usage du clergé, des familles chrétiennes et des âmes pieuses. 4 vol. in-8° \$5, rel. \$7.

—LES ÉPÎTRES ET ÉVANGILES des dimanches et fêtes de l'année, expliqués et suivis d'instructions ; 5 vol. in-8°. \$6.25, reliés \$8.75.

Benoit (R. P.) capucin a traduit. —PENSÉES ET AFFECTIONS sur la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par le R. P. Gaetan-Marie de Bergames. 3 vol in-18. \$1.88, reliés \$2.63.

Berghe (Mgr Van den).—ANNE MARIE-LEINE DE RËMUSAT, seconde Marguerite-Marie. In-12, 63 cts, relié 88 cts.

—MARIE ET LE SACERDOCE. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

Bergier (M. l'abbé).—DICTIONNAIRE DE THÉOLOGIE. 4 vol. in-8, \$5, reliés \$7.

Béringer (R. P.) S. J.—LES INDULGENCES, leur nature et leur usage. Traité pratique destiné aux prêtres et aux fidèles, et rendu conforme aux dernières décisions de la S. Congrégation des Indulgences ; seule traduction autorisée. Faite d'après la 10^e édition allemande, sous la direction de l'auteur, par les RR. PP. E. Abt. et A. Feyerstein de la même compagnie. Cette édition française, aussi bien que l'ouvrage original, a été approuvée et déclarée authentique par la S. Congrégation des Indulgences. 2 vol. grd, in-12, \$2, rel. \$2.75.

Berlier (M. l'abbé Joseph.)—LES PSALMES, traduits en vers français d'après l'ouvrage de M. le Hir. 1 vol. in-12 88 cts, relié \$1.13.

Berlioux (M. l'abbé).—MOIS DE MARIE, ou méditations pratiques pour chaque jour du mois de Marie, dix-septième éd. In-18, 35 cts ; relié 60 cts.

—MOIS DE SAINT-JOSEPH, ou méditation pratiques, pour chaque jour du mois. 15^e édition, in-18, 35 cts.

—MOIS DES AMES DU PURGATOIRE, ou méditations pratiques pour chaque jour du mois de novembre, cinquième édition. In-18, 35 cts ; relié 60 cts.

—MOIS DU SACRÉ CŒUR ou méditations pratiques pour chaque jour du mois. In-18, 35 cts, relié 60 cts.

Bernard (St).—ŒUVRES COMPLÈTES. 5 vol. in-4, \$9.00, reliés \$12.50.

—PENSÉES ET MÉDITATIONS. Grand in-18, 75 cts ; relié \$1.00.

Bernardini & Piconio opera omnia. Una primum in lucem edita, recognita diligenter, cum dissertatione prævia. 5 vol. in-8, \$6.25, relié \$8.75.

Bersange (M. l'abbé).—MADAME DU BOURG, (Mère Marie de Jésus), fondatrice de la Congrégation des Sœurs du Sauveur et de la sainte Vierge. In-8, avec un portrait en héliogravure. \$1.25 relié \$1.75.

Berseaux (M. l'abbé).—DIMANCHES ET FÊTES, nouvelles lectures pour les familles et instructions pour les fêtes. 2 vol. in-8, \$1.50, reliés \$2.50.

—LA SCIENCE SACRÉE 4 vol. in-8° \$6.00, reliés \$8.00.

Berthoumier (M. l'abbé).—ŒUVRES

SPIRITUELLES DE SAINT BONAVENTURE. 6 forts vol. in-8, \$8.00, reliés \$11.00.

—VIE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE, fondateur de l'ordre séraphique. In-12, 20 c. relié 45 cts.

Berthe (R. P. A.).—GARCIA MORENO le héros martyr. Edition abrégée. In-8, \$1.00, relié \$1.50.

Berthier (R. P.), Missionnaire de la Salette.—Abrégé de théologie dogmatique et morale avec les notions les plus importantes du droit canon, de liturgie, de pastorale, de théologie mystique et de philosophie chrétienne. fort in-8°, \$1.50, reliés \$2.00.

—GARCIA MORENO, président de l'Équateur, vengeur et martyr du droit chrétien (1821-1875). 2 vol. in-8, \$1.75, reliés \$2.75

—DES ÉTATS DE VIE CHRÉTIENNE ET DE LA VOCATION, d'après les docteurs de l'Église et les théologiens. In-18, 40 cts, relié 65 cts.

—LA JEUNE FILLE ET LA VIERGE CHRÉTIENNE, à l'école des saints. In-18, 40 cts relié 65 cts.

—LE PRÊTRE DANS LE MINISTÈRE DES MISSIONS, DES RETRAITES ET DE LA PRÉDICATION. In-8°, \$1.25, relié \$1.75.

—PAROLES ET TRAITÉS HISTORIQUES LES PLUS REMARQUABLES. In-8, 88c., rel. \$1.13

Bertrand (M. l'abbé V.).—PETITS SERMONS OU L'ON NE DORT PAS. 4 vol. In-12, \$2.00, reliés \$3.00.

Besson (Mgr) évêque de Nîmes.—CONFÉRENCES PRÊCHÉES DANS L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE BESANÇON pendant les années 1864 à 1874.

On vend séparément :

—L'ANNÉE D'EXPIATION ET DE GRACE (1870-1871), sermons et oraisons funèbres. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

—L'ANNÉE DES PÉLERINAGES (1872-1873), sermons. In-12, 75 cts, relié \$1.

—LE DECALOGUE OU LA LOI DE L'HOMME-DIEU. 2 vol. in-12, \$1.00, reliés \$2.00

—L'ÉGLISE ŒUVRE DE L'HOMME-DIEU In-12, 75 cts, relié \$1.00.

—L'HOMME-DIEU. In-12, 75 cts, rel. \$1.
—LE SACRÉ-CŒUR DE L'HOMME-DIEU, sermons prêchés à Besançon et à Paray-le-Monial en juin 1873. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

—LES BÉATITUDES DE LA VIE CHRÉTIENNE ou la dévotion chrétienne envers le Sacré-Cœur In-12, 75 cts, relié \$1.00

—LES MYSTÈRES DE LA VIE ÉTERNELLE ou la gloire de l'Homme-Dieu. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

—LES SACREMENTS, ou la grâce de l'Homme-Dieu. 2 vol. in-12, \$1.50, reliés \$2.00

—ŒUVRES PASTORALES. 2 volumes in-12, \$1.50, reliés \$2.00.

—ŒUVRES PASTORALES, 2e série, 1878-1882. 2 vol. in-12, \$1.50, rel. \$2.00.

—ŒUVRES PASTORALES ET ORATOIRES 3e série, 1883-1887. 2 vol. in-12, \$1.50, reliés \$2.00.

—PANÉGYRIQUES ET ORAISONS FUNÈBRES. 2 vol. in-12, \$1.50, reliés \$2.00.

—PANÉGYRIQUES ET ORAISONS FUNÈBRES, éloges académiques. Nouvelle série. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

—PANÉGYRIQUES, ORAISONS FUNÈBRES éloge académique, troisième série. In-12, 75 cts, relié \$1.00

Bessonniès (M. l'abbé de).—MOIS DE SAINT JOSEPH, d'après l'encyclique de Léon XIII. " *Quamquam pluries* " In-18, 20 cts, relié 40 cts.

Beuvelet—MÉDITATIONS, publiées par des prêtres de l'immaculée conception de Saint Dizier. 3 forts vol. in-12, \$2.00, relié \$2.75.

Biblia Sacra, vulgatae editionis. 1 fort vol. in-12 de 1400 pages, \$1.50, relié \$2.00.

Billot (M. l'abbé).—PRÔNES RÉDIGÉS EN PRATIQUE, pour les Dimanches et principales Fêtes de l'année, avec une Table indicative des Fêtes propres à une mission ou à une retraite. 2 vol. in-8°, \$1.50, reliés \$2.50.

Billuart Summa Sancti Thomæ, hodiernis Academicarum Mombus accommodata, editio nova Optima auctoris similia, a mendis vero vindicata notisque illustrata. cum indicibus locupletissimis rerum scilicet et Scripturæ sacræ, sub augusto nobilissimoque patronico illustratissimi ac RR. D.D. J. J. B. Lequette, episcopi Atrebatensis, Boloniensis et Audomarensis. 9 beaux vol. in-4° à 2 col. \$10.00, reliés \$15.40.

Binet (R. P.) S. J.—ABRÉGÉ DES MAXIMES DES SAINTS, ou le moyen d'être saint. In-18, 25 cts.

—MARIE CHEF-D'ŒUVRE DE DIEU, ouvrage corrigé par le R. P. Jennesseaux de la même compagnie. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

Blampignon (Mgr E. A.)—FLEURS ET FRUITS DE SAINT FRANÇOIS DE SALES. In-18, 75 cts, relié \$1.00.

Blanc (M. l'abbé P. S.)—COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE à l'usage des séminaires. 4 vol. in-12, \$4.00, rel. \$5.

TRAITÉ DE PHILOSOPHIE SCOLASTIQUE, précédé d'un vocabulaire de la philosophie contemporaine. 3 vol. in-12, \$2.63, reliés \$3.38.

Blancœil (M. l'abbé).—CONSIDÉRATIONS SUR LES VÉRITÉS FONDAMENTALES. In-18, 50 cts, relié 75 cts.

Bletton (M. l'abbé).—EXPLICATION DES QUINZE MYSTÈRES DU ROSAIRE. 3 vol. in-18, \$1.00, relié \$1.75.

Blin (M. l'abbé).—CONFÉRENCES SUR L'ÉTAT RELIGIEUX, à l'usage des vicariats, du clergé régulier et des communautés religieuses. In-12, 75c., rel. \$1.

Blois (Le Ven Louis de).—UN RAYON DE MIEL OU DOCTRINE spirituelle. In-12, 63 cts relié 88 cts.

Blot (R. P.).—AU CIEL ON SE RECONNAÎT, lettres de consolation. In-18, 25 cts, reliés 50 cts.

—LE CŒUR AGONISANT DE JÉSUS.—Salut des moribonds, consolation des affligés. In-18. 25 cts, relié 50 cts.

—LE CŒUR EUCHARISTIQUE ou le Cœur de Jésus dans le Saint-Sacrement. 2 vol. in-12, \$1.75, reliés \$2.25.

Boileau (M. l'abbé M. J.).—LE LIVRE DE L'ECCLÉSIASTE, ou le discours inspiré du Roi Salomon sur le souverain bien. Grd in-12, 50 cts. relié 90 cts.

Boissieu (R. P.).—LE SAINT ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST, expliqué en méditations pour chaque jour de l'année selon l'ordre de l'église. 4 vol. in-12, \$3.00, reliés \$4.00.

Bona (le cardinal).—DE LA LITURGIE ou traité sur le saint sacrifice de la messe. 2 vol. in-8, \$2.00, reliés \$3.00.

Bonal (M. l'abbé).—INSTITUTIONES THEOLOGICÆ ad usum seminariorum 6 vol. in-12, \$4.50, reliés \$6.00.

Bonaventure (saint).—ŒUVRES SPIRITUELLES traduites par M. l'abbé Berthoumier. 6 forts vol. in-8, \$8.00, reliés \$11.00.

Bonnardel (le chanoine).—COURS D'INSTRUCTIONS FAMILIÈRES sur les principaux événements de l'ancien Testament et sur l'abrégé des vérités de la

foi et de la morale. 8 vol. in-12, \$3.00, reliés \$5.00.

Bonriot (R. P. de). S. J.—LA BÊTE COMPARÉE A L'HOMME. In-8°, \$1.50, relié \$2.00.

—L'ÂME ET LA PHYSIOLOGIE. Fort in-8°, \$1.75, relié \$2.25.

—LE MIRACLE ET SES CONTREFAÇONS. In-12, 88 cts relié \$1.13.

—LE PROBLÈME DU MAL. In-12, \$1.25, relié \$1.50.

Borsu (M. l'abbé).—LE PRÊTRE, SON CARACTÈRE ET SA VIE DE PAROISSE, conseils d'un ancien doyen à ses jeunes confrères. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

Bossuet (œuvres complètes de), reproduction de l'édition de Versailles, avec sa vie, par le cardinal Bausset, des notes, l'analyse des sermons, une table de toutes les matières qui se trouvent dans l'ouvrage; par une société d'ecclésiastiques. 12 vol. in-4, \$18, rel. \$28.80.

—SERMONS, nouvelle édition complète suivant le texte de l'édition de Versailles. 4 vol. in-12, \$3.00, reliés \$4.00.

Boudon (M. l'abbé).—LA VRAIE DÉVOTION A MARIE, l'immaculée vierge, mère de Dieu, nouveau mois de Marie, ouvrage dont le fond est extrait textuellement des écrits du vénérable H. M. Boudon, grand archidiacre d'Evreux, complet, mis en ordre et annoté par M. J. Darce In-12, 63 cts, relié 88 cts.

Boudreaux (R. P.) S. J.—LE BONHEUR DU CIEL. In-18, 63 cts, relié 88 cts.

Bouëdon (M. le chanoine).—JÉSUS LE PLUS BEAU DES ENFANTS DES HOMMES, récits évangéliques. In-18, 50c., rel. 75c.

Bouffier (R. P.) S. J.—MÉDITATIONS ET LECTURES, à l'usage des personnes religieuses qui font en particulier les exercices spirituels. In-18, 50 cts. relié 75 cts.

Bougaud (Mgr).—HISTOIRE DE LA BIENHEUREUSE MARCÉRITE MARIE et des origines de la dévotion au cœur de Jésus, pour faire suite à l'histoire de sainte Chantal, septième édition. In-12, \$1.00, relié \$1.25.

—HISTOIRE DE SAINTE CHANTAL ET DES ORIGINES DE LA VISITATION. 2 forts vol. in-12, \$2.00, reliés \$2.50.

—HISTOIRE DE SAINTE MONIQUE. In-12, \$1.00, relié \$1.25.

—HISTOIRE DE SAINT VINCENT DE PAUL fondateur des Prêtres de la Mis-

sion et des filles de la charité. 2 vol. in 12, \$1.75, reliés \$2.25.

—LE CHRISTIANISME ET LES TEMPS PRÉSENTS. 5 vol. in-12, \$5.00, reliés \$6.25.

—Tome I. *La religion et l'irreligion.*

— " II. *Jésus-Christ.*—Tome III. *Les Dogmes du Credo.*—Tome IV. *L'Eglise.*

—Tome V. *La vie chrétienne.*

Bouhours (R. P.) S. J.—PIERRE D'ADONSSON, grand maître de Rhodes. In-8, 50 cts, relié \$1.00.

—VIE DE ST FRANÇOIS XAVIER. In-8, \$1.00, relié \$1.50.

Bouillier (Mgr de la).—ETUDES SUR LE SYMBOLISME DE LA NATURE, interprété d'après l'Écriture sainte et les Pères. 2 vol. in-12, \$1.75, reliés \$2.25.

—L'HOMME, SA NATURE, SON ÂME, SES facultés et sa fin, d'après la doctrine de saint Thomas d'Aquin. In-8, \$1.50, relié \$2.00.

—MÉDITATIONS SUR L'EUCARISTIE, 55^e édition, augmentée de *Quatre nouvelles Méditations*, de l'office du Saint-Sacrement, de prières pour la Messe et la Communion, tirées de Fénelon, etc. In-18, 38 cts, relié 63 cts.

—SUJETS DE MÉDITATION, pour l'adoration perpétuelle. Gros in-18, 63 cts, relié 88 cts.

Bouisset (M. L.)—PETIT MANUEL DE PRIÈRES à la sainte face de Jésus ou exercices de glorification à la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, suivi d'un chemin de croix pour honorer les douleurs et les humiliations de la face adorable du Sauveur. In-32. 15 cts.

Bouix (R.P.).—INSTITUTIONES JURIS CANONICI, in varios tractatus divisæ.

Tractatus de principiis juris canonici. In-8, \$1.75 cts, relié \$2.25.

Tractatus de capitulis In-8, \$1.75, relié \$2.25.

Tractatus de episcopo. ubi et de synodo diocesana. 2 vol. in-8, \$2.50, reliés ..\$4.50.

Tractatus de judiciis ecclesiasticis, ubi et de vicario generali episcopi. 2 vol. in-8, \$2.50, reliés ..\$4.50.

Tractatus de parcho, ubi et de vicariis parochialibus, necnon

monialium, militum et xenodochiorum capellanis. In-8, \$1.75, relié.....\$2.25.

Tractatus de jure liturgico. In-8, \$1.75, relié.....\$2.25.

Tractatus de jure regularium. 2 vol. in-8, \$3.50, relié....\$4.50.

Tractatus de concilio provinciali. In-8, \$1.75, relié.....\$2.25.

Tractatus de Curia Romana. In-8, \$1.75, relié.....\$2.25.

Tractatus de Papa. 3 vol. in-8, \$2.25, reliés.....\$6.75.

—LE PURGATOIRE, traité du père Mesford, de la Compagnie de Jésus,

et traite de sainte CATHERINE DE GÈNES, avec un aperçu sur l'institut des religieuses auxiliaires des âmes du purgatoire. In-12, 63 cts, relié 88 cts.

—LETTRES DE SAINTE-THÉRÈSE, traduites suivant l'ordre chronologique, édition enrichie de lettres inédites, de notes et de biographies. 3 volumes in-12, \$3.00, reliés \$3.75.

—MÉDITATIONS POUR TOUTS LES JOURS de l'année. 4 vol. in-12, \$2.50, reliés \$3.50.

—ŒUVRES DE SAINTE THÉRÈSE, traduites sur les manuscrits originaux. 3 vol. in-12, \$3 00, reliés \$3.75

—UNE HÉROÏNE DE LA CHARITÉ, au dix-neuvième siècle. 75 cts, relié \$1.00

—VIE DE SAINTE THÉRÈSE, écrite par elle-même 13ème édition. 1 vol, in-12, relié \$1.38.

Boullan (M. l'abbé J.A.) à traduit. —VIE DIVINE DE LA STE VIERGE MARIE, ou abrégé de la Cité mystique d'après Marie de Jésus d'Agreda. In-12, 50cts, relié 75 cts.

Bourassé et Janvier (MM.) chanoines de Tours—LE NOUVEAU TESTAMENT DE JÉSUS-CHRIST, traduction. 1 fort vol. in-18, reliure basane \$1.25 ; chagrin noir \$1.75.

Bourdalone (œuvres complètes).—6 vol. in-8°, \$5.00, reliés \$8.00.

—BOURDALOUE, (œuvres complètes) publiés par des prêtres de l'Immaculée Conception de Saint-Dizier, 4 vol. in-4. \$5.00, reliés \$7.40.

Bourdon (Mme).—JOURNÉE CHRÉTIENNE DE LA JEUNE FILLE, méditations pour tous les jours de l'année à l'usage des jeunes personnes 2 vol. in-18, \$1.50, reliés \$2.00.

Bourgeois (M. l'abbé).—LA THÉOLOGIE MISE A LA PORTÉE DES GENS DU MONDE. 2 vol in-12, \$1.25, reliés \$1.75.

Bourgoing (R. P. François) troisième supérieur général de l'Oratoire.—MÉDITATIONS SUR LES VÉRITÉS et excellences de Jésus-Christ Notre-Seigneur, recueillies de ses mystères, cachées en ses états et grandeurs, prêchées par lui sur la terre et communiquées à ses saints. 3 vol. in-18, \$2.63, reliés \$3.38.

Bourquard (M. l'abbé).—LA BIBLE ILLUSTRÉE ou récits de l'ancien et du nouveau testament à l'usage de la jeunesse. 1 vol. in-12, cartonné, 40 cts.

Bouvy (R. P.)—PETIT BOUQUET A SAINT JOSEPH, pour tous les jours du mois. In-32, 5 cts.

Bovier-Lapierre (M. G.)—HISTOIRE DE LA VIE DE JÉSUS-CHRIST, rédigée avec les textes évangéliques beau vol. grd in-8, illustré de 50 gravures. \$1.00 relié \$1.60.

Boylesve (R. P. Marin de) S. J.—UNE PENSÉE PAR JOUR, sujets de méditations tirés de l'évangile du dimanche. In-18, 25 cts, relié 50 cts.

Branchereau (M. L.) P. S. S. supérieur du grand séminaire d'Orléans—MÉDITATIONS A L'USAGE DES ÉLÈVES DES GRANDS SÉMINAIRES ET DES PRÊTRES 4 forts volumes in-12, Prix : \$3.00, reliés \$4.00.

—POLITESSE ET CONVENANCES ECCLÉSIASTIQUES. In-12, 88 cts, relié \$1.13.

Brandt (M. l'abbé de)—MÉDITATIONS POUR TOUTS LES JOURS ET FÊTES DE L'ANNÉE, selon la méthode de Saint-Ignace sur la vie et les mystères de N.-S. Jésus-Christ, à l'usage des religieuses vouées à l'enseignement. 5 vol in-12, \$2.50, reliés \$3.75.

Braun (R. P. Ant.) S. J.—UNE FLEUR DU CARNEL. La première carmélite canadienne Mari-Lucie-Hermine Fremont en religion, sœur Thérèse de Jésus. In-8 \$1.00, relié \$1.50.

Briault (M. l'abbé Lud.)—LE MARIAGE CHRÉTIEN, allocutions et discours de Mariage. 2 vol. in-12, \$1.13, rel. \$1.63.

—MANUEL DE JURIDICTION ECCLÉSIASTIQUE, au for extérieur et spécialement au for contentieux avec appendice sur les règles du Droit. In-8, \$1.25, relié \$1.75.

—PRINCIPES DU DROIT ECCLÉSIASTIQUE exposé simple et méthodique. In-8, 50 cts, relié \$1.00.

—TRAITÉ PRATIQUE DES EMPÊCHEMENTS et des dispenses de mariage. In-8, \$1.25 relié \$1.75.

Broise (R. P. de la) S. J.—BOSSUET ET LA BIBLE, étude d'après les documents originaux. 1 vol. in-8, \$1.75, relié \$2.25.

Bronchain (R. P.)—L'ÂME SANCTIFIÉE par la méditation quotidienne, ouvrage composé d'après la doctrine spirituelle de Saint-Alphonse-Marie de Liguori, docteur de l'Église, à l'usage de

toutes les âmes qui tendent à la perfection. In-12, 75 cts, relié \$1.00.

—L'ÉCOLE DE LA VOIE DOULOUREUSE, ou l'âme méditant les vérités du salut, sur le chemin du Calvaire. In-18, 13 cts.

—LE PURGATOIRE ET LE CIEL, méditations sur le chemin du Calvaire, In-18, 5 cts.

—LES ENSEIGNEMENTS DU CHEMIN DE LA CROIX, trente et une méthodes pour parcourir avec fruit les stations de la voie douloureuse. In-18, de 544 p. avec grav., 38 cts, relié 63 cts.

—MÉDITATIONS POUR TOUTS LES JOURS DE L'ANNÉE, composées d'après les écrits de saint Alphonse de Liguori, à l'usage des communautés religieuses, des ecclésiastiques, et de toutes les âmes qui tendent à la perfection. 3 vol. in-12, \$2.00, reliés \$2.75.

—MERVEILLES DE LA GRACE SANCTIFIANTE. In-18, 500 p., 63 cts, relié 88 cts.

—MERVEILLES DU TRÈS SAINT-ROSAIRE lectures pieuses enrichies d'exemples et suivies de prières pour sanctifier le mois d'octobre. In-18, 25 cts, relié 50 c

—RICHESSES DU TRÈS SAINT ROSAIRE, lectures pieuses enrichies d'exemples et suivies de prières pour sanctifier le mois de mai. In-18, 25 cts, relié 50 cts.

Brugalé (M. l'abbé)—COURS COMPLET D'INSTRUCTIONS, pour la retraite et le jour d'une première communion, Deuxième édition, revue et augmentée d'un appendice de *traits historiques*. In-8, 75 cts, relié \$1.25.

Brydaine—(SERMONS DU PÈRE) missionnaire royal. 8 vol. in-12, \$4.00, reliés \$6.00.

Buathier (M. l'abbé J. M.)—LE SACRIFICE DANS LE DOGME CATHOLIQUE et dans la vie chrétienne. In-12, 88 cts, relié \$1.13.

Buchet (M. l'abbé)—L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST, traduction nouvelle avec notes ascétiques. In-12, 63 cts, relié 88 cts.

Buck (R. P. de) Bollandiste—MANUEL DE LA PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, suivi de quelques pratiques de piété en l'honneur de Jésus souffrant. In-18, 60 cts, relié 85 cts.

Busson (M. l'abbé)—L'ESPRIT DE SAINT FRANÇOIS DE SALES, à l'usage des personnes pieuses vivant dans le monde. In-12, 88 cts, relié \$1.13.